

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Projet OSRO/GLO/MUL

[Emergency assistance for the control and prevention of Avian Influenza]
Représentation FAO
Yaoundé – Cameroun

PREMIERE EVALUATION DU SECTEUR AVICOLE AU CAMEROUN

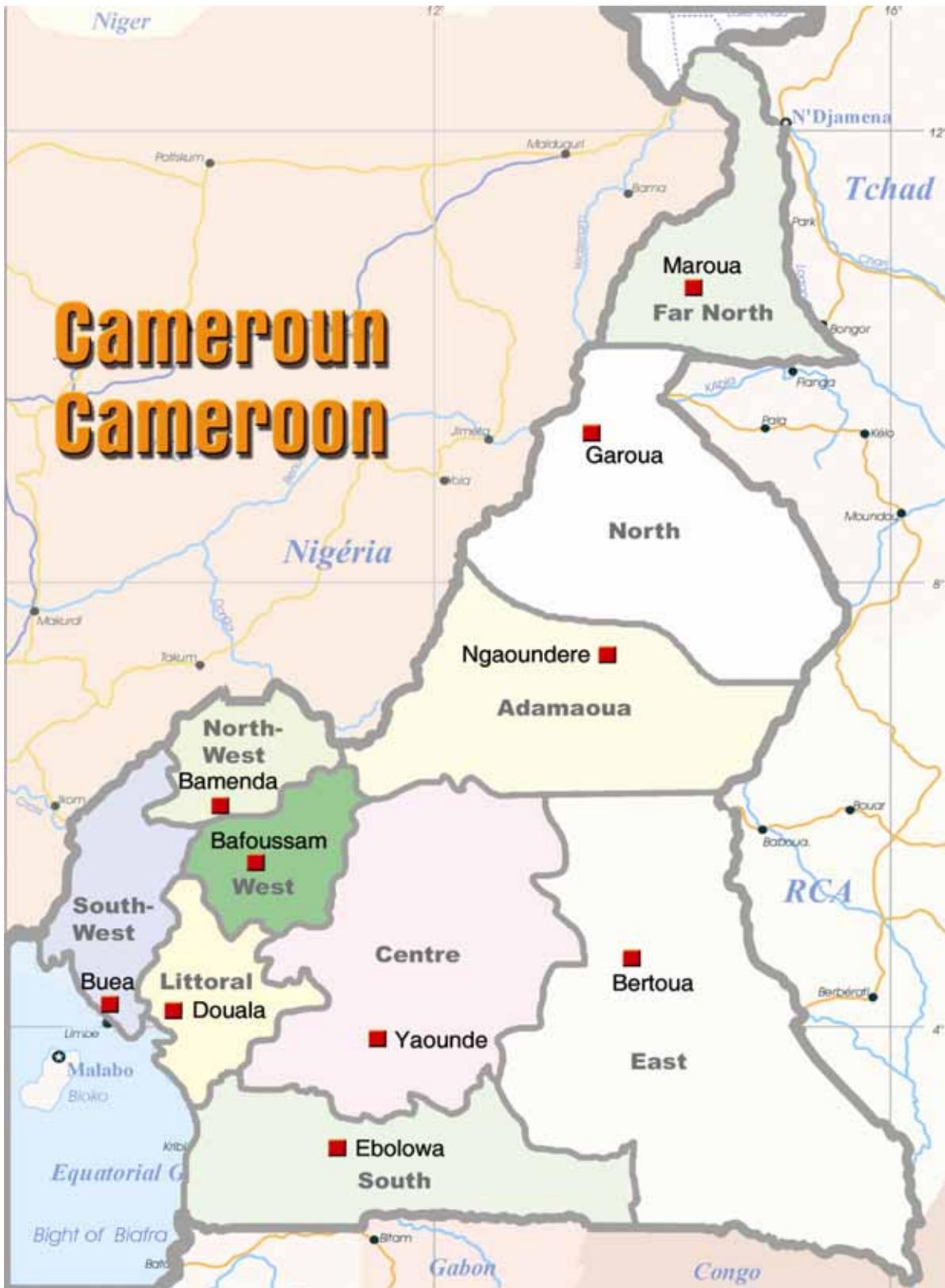
Structure et importance du secteur avicole commercial et familial pour une meilleure compréhension
de l'enjeu de l'Influenza aviaire

RAPPORT DES CONSULTANTS NATIONAUX*

***Emil TELEU NGANDEU B.Sc, M.Sc**
Zootechnicien, Ingénieur général
(Nutrition et productions animales)

***Alexandre NGATCHOU**
Docteur en médecine vétérinaire
(Epidémiologiste)

Mai 2006



Grippe aviaire

Première évaluation du secteur avicole du Cameroun

- Population : 16 626 000 habitants (est. 2003), dont 52% rurale,
- Croissance de population : 2.9%
- Densité : 34.04 hab./km²
- Superficie : 475 439 km²

- Capitale : Yaoundé (pop. 1 111 641).
- Principales villes : Douala (1.3 million), Garoua (424,312), Maroua (409,546), Bafoussam (319,457), Bamenda (321,490), Nkongsamba (166,262), et Ngaoundéré (216,300).
- Pays voisins : Nigeria, Tchad, Centrafrique, Congo, Guinée équatoriale, Gabon
- Point culminant : Mt Cameroun (Fako) : 4 095 m.
- Monnaie : Franc CFA
- Langue(s) officielle(s) : Français, Anglais
- Statut : République



SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	5
CHAPITRE I- SYSTEMES DE PRODUCTION ET ANALYSE ECONOMIQUE DE LA FILIERE	8
I.1. Ressources génétiques aviaires locales	8
I.2. Espèces aviaires exploitées par provinces.....	9
I.3- Localisations et nombre d'exploitations	10
I.4- Nombre de têtes par provinces et par espèces	11
I.5- Systèmes de production	15
I.5.1 L'élevage industriel (système 1)	15
I.5.2- L'élevage semi industriel (système 1 et 2).....	19
I.5.3- L'élevage traditionnel (élevage des poulets locaux : système 4)	19
I.6- Production annuelle des cinq dernières années	22
I.6.1- Poussins	22
I.6.2- Œufs et Viande de volailles (en tonnes, par espèces)	22
I.7. Coût estimatif de production unitaire et évolution.....	23
I.8. Systèmes de commercialisation et impact de chaque système dans la propagation des maladies aviaires	24
I.9. Description de la demande et de son évolution ; place de la production avicole commerciale dans la sécurité alimentaire en zone urbaine et périurbaine	30
I.9.1 La demande.....	30
I.9.2 L'offre.....	30
I.10. Prix moyen de vente unitaire	32
I.11. Importance des importations	33
CHAPITRE II : ORGANISATION DE LA FILIERE	34
II.1 Organisation de la filière	34
II.2 Organisations professionnelles	35
II.3 Réglementation national pénalisant le développement de la filière avicole	35
II.4 Programme d'assistance en aviculture	37
II.5 Plates-formes institutionnelles.....	38
II.5.1.Exoneration de la TVA sur les matières et équipements de la filière avicole.....	38
CHAPITRE III. MESURES AD HOC ET IMPACT DE LA GRIPPE AVIAIRE SUR LA FILIERE	40
III.1 Statut du pays	40
III-2. Mesures prises après l'introduction de la maladie.....	40
III.2.1 Mesures institutionnelles et réglementaires	40
III.2.2 Plan d'urgence de prévention et de lutte contre la grippe aviaire.....	41
III.2.3 Mesures opérationnelles envisagées	42
III.2.4 Impact de la grippe aviaire sur la filière avicole.....	43
CONCLUSIONS	46
BIBLIOGRAPHIE	47
ANNEXE.....	48

INTRODUCTION

Cette première évaluation du secteur avicole au Cameroun qui inclue la structure et l'importance du secteur avicole commercial et familial, pour une meilleure compréhension de l'enjeu de l'influenza aviaire tient d'une recherche bibliographique approfondie et d'une légère enquête de terrain dans les villes de Yaoundé (Province du Centre), Douala (Province du Littoral) et Bafoussam (Province de l'Ouest) qui, non seulement sont des centres de consommation importants mais sont situés dans les plus grands bassins de production avicole.

Les insuffisances avérées en matière de statistiques proviennent du fait que les différents cheptels nationaux n'ont jamais fait l'objet d'un recensement exhaustif. Les statistiques utilisées pour la rédaction du présent rapport sont issues de la compilation des données contenues dans les rapports d'activités des responsables extérieurs du MINEPIA, de celles de l'IPAVIC¹ et de celles de l'Institut National de la Statistique.

La population du Cameroun est actuellement estimée à 16 626 000 habitants (2003) dont 51 % de ruraux vivant sur une superficie de 475 442 km² et irrégulièrement répartie. Le pays dispose d'importantes ressources physiques : (i) paysages agro-pastoraux et forestiers variés alternant des plaines, plateaux et hautes terres ; (ii) régions climatiques situées dans les deux domaines équatorial et tropical, avec des variations dues aux altitudes ; (iii) sols très variés avec fort pourcentage de sols très fertiles : alluviaux, hydro morphes, andosols, sols bruns eutrophes ; (iv) végétations variées de forêts (ombrophiles, semi décidue, mangroves et savanes ; et (v) des ressources importantes en eau. Sur la base des conditions climatiques, du couvert végétal des sols et de l'altitude, le Cameroun peut être divisé en cinq zones agro écologiques homogènes : (i) Soudano sahéenne, (ii) Hautes savanes guinéennes, (iii) Hauts plateaux de l'Ouest, (iv) Forestière humide monomodale, et (iv) Forestière humide bimodale. A ces zones correspond grossièrement la répartition des grands groupes ethniques, ainsi que la densité de la population et le type de développement actuel.

Le secteur rural reste le secteur dominant de l'économie camerounaise, tant par sa contribution à la croissance que par son potentiel en matière de réduction de la pauvreté. L'analyse du profil de celle-ci montre que 30,1 % de ménages répartis en 12,3 % en zone urbaine et 39 % en zone rurale vivent au dessous du seuil de pauvreté. Individuellement, l'incidence de la pauvreté moyenne nationale est de 40,2 % (2001).

Le chômage au sens du BIT touche 467 000 personnes soit un taux de 7,9 % dont 18,9 % en milieu urbain et 2,3 % en milieu rural. Pour un taux de croissance réel projeté à 3,3 % pour l'élevage et la chasse en 2003, on y a observé un taux de 2,7 % et l'aviculture y contribue pour 0,5 %.

¹ Interprofession Avicole du Cameroun

Dans le Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré conjointement par le Gouvernement et la Banque Mondiale, il est mentionné que « l'aviculture semi intensive reste porteuse, compte tenu d'une augmentation des besoins en protéines d'origine animale. Néanmoins, les coûts de production demeurent encore peu compétitifs pour permettre aux productions de se positionner face à la concurrence des importations. Ce gap en matière de compétitivité peut être réduit par l'organisation des producteurs (couverture sanitaire, achats groupes d'intrants, commercialisation etc.). L'action gouvernementale consistera à promouvoir l'émergence de structures professionnelles et interprofessionnelles afin de faciliter la concertation et la négociation entre les différents niveaux de la filière ».

Quant à l'aviculture villageoise, le même document précise qu'« elle constitue une activité habituellement menée par les femmes et qui joue un rôle important dans l'alimentation et la constitution des revenus et de l'épargne des familles les plus modestes en zone rurale, et mérite par conséquent d'être soutenue dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Un accent particulier sera accordé à ce type d'élevage qui bénéficie d'un coût de production faible ».

En fait au Cameroun, l'aviculture remonte à la plus haute antiquité. Pratiquée d'abord sous la forme la plus traditionnelle, elle a connu au fil des années une évolution notable avec l'apparition à l'aube de la décennie 70 d'un secteur moderne qui occupe une place non négligeable dans la vie socio-économique du pays, encore que la première forme demeure le mode d'élevage prédominant. La filière avicole nationale produit plusieurs espèces de volailles : poulets, canards, pintades, pigeon, dindes, oies, cailles.

Si l'aviculture traditionnelle ou villageoise évolue au gré des aléas de la nature, l'aviculture moderne quant à elle s'adapte à l'évolution technologique quoique handicapée par diverses contraintes :

- Elle dépend du marché extérieur pour les intrants ce qui rend son coût de production élevé et peu compétitif ; jusqu'en décembre 2005, le prix de revient du kilogramme de viande de la volaille importée était de moitié inférieur à celui du poulet produit localement ;
- Les maladies constituent un facteur limitant non négligeable ; avec aujourd'hui la confirmation de la présence du virus du sous-type H5N1 responsable de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène sur le territoire national, les perspectives de son développement sont fortement compromises ;
- L'organisation des acteurs de la filière est timide (producteurs, distributeurs, abatteurs)
- La faible densité des vétérinaires installés en clientèle privée et surtout la diminution sous le poids de l'ajustement structurel, de la capacité opérationnelle de ceux des services publics.

La filière avicole nationale satisfait la demande locale en œufs de consommation et l'excédent de la production est exportée dans la sous-région CEMAC et au-delà.

En dehors du mode d'abattage (saignée selon les exigences de la religion musulmane), il n'existe ni tabou, ni d'interdits pour la consommation du poulet et des œufs. Toutefois, l'usage des poulets élevés dans le mode villageois obéit parfois aux normes culturelles qui soutendent chaque tradition.

Avec un taux d'accroissement démographique de 3 % par an, l'élevage bovin ne peut à lui seul subvenir aux besoins des populations qui s'élèvent à 46 kg équivalent viande par habitant et par an. La viande de poulet occupe donc une place importante dans le mode d'alimentation des Camerounais. D'utilisation essentiellement pour les cérémonies (fêtes, mariages, funérailles), la viande de poulet est devenue progressivement une denrée banale au même titre que celle du bœuf. Témoin, l'accroissement de la consommation annuelle par habitant qui est passée de 2 kg en 1984 à 3,6 kg en 2005.

En matière de consommation de poulet, il n'existe pas d'hédonistes à proprement parler susceptibles d'influencer le marché. La ruée des consommateurs vers les découpes de poulets importées est due à son prix de vente bas et surtout au fait que chaque ménagère cherche à mettre dans son panier la quantité qui correspond à son pouvoir d'achat.

Toutefois, à partir de 2003, un conflit entre d'une part les producteurs locaux et la société civile et d'autre part les importateurs de volailles à l'état congelé a connu un dénouement heureux pour les premiers en 2005 : forte augmentation des taxes à l'importation et accroissement de 50 % du prix de vente au kilogramme sur le marché en même temps que le poulet produit localement devient compétitif. Fort de cette mesure, beaucoup d'acteurs de la filière ont accru les investissements de 30 % environ malgré les flambées d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène, maladie transfrontalière particulièrement meurtrière qui était signalée en Asie, ainsi qu'en Europe de l'Est et centrale. Ce qui a permis une relance perceptible des activités dans la filière locale.

PRESENTATION DU SECTEUR AVICOLE

CHAPITRE I- SYSTEMES DE PRODUCTION ET ANALYSE ECONOMIQUE DE LA FILIERE

A l'aube de l'indépendance toutes les actions entreprises par le Gouvernement pour améliorer l'aviculture villageoise se sont soldées par des échecs. L'amélioration génétique par l'introduction des coqs améliorateurs en milieu villageois n'a produit aucun effet pour plusieurs raisons :

- Nécessité pour le paysan de disposer de plusieurs phénotypes pour les sacrifices et les cadeaux ;
- Nécessité, toujours pour le paysan de garder des sujets plus ou moins résistants à la maladie de Newcastle ;
- Grande liberté des volailles qui rend indubitablement les effets de croisement peu durables, la valeur hybride ou hétérosis obtenue en première génération diminuant de moitié lorsque deux animaux croisés sont soumis à la reproduction ;
- L'attachement séculaire, voire atavique du paysan aux poulets villageois de race locale.

C'est ainsi que le Gouvernement a conçu un programme de développement du secteur avicole moderne. En 1960 donc, trois stations pilotes avaient été créées pour mettre à la disposition des aviculteurs des poussins d'un jour de race améliorée ainsi que de la provende pour l'alimentation des oiseaux. Il s'agissait des stations de Mvog-Betsi, Nkounden et Douala-Banga. Ces stations ont été fusionnées en 1984 en Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit Bétail (ONDAPB) qui n'a pu démarrer ses activités à proprement parler en raison de la forte récession économique qui frappait le pays et les privatisations recommandées par le Programme d'Ajustement Structurel. C'est à partir de ce moment qu'est né le secteur privé. L'aviculture camerounaise se divise donc en secteurs moderne et traditionnel. Les poulets sont soit de race améliorée soit de race locale ou des hybrides.

I.1. Ressources génétiques aviaires locales

1.1.1 Il existe au Cameroun plusieurs souches de poulets de race locale :

- le poulet au cou nu ;
- le poulet à plumage rouge et le poulet à plumage blanc ;
- le poulet Brahman ou « poulet pantalon » en raison du plumage qui couvre les pattes ; sa productivité est très faible (1.8 à 2Kg de poids vif en 12 mois) et il diffère de point de vue du Brahman importé, introduit au Cameroun vers les années 60 et qui s'est adapté à l'environnement ;
- les importées de race améliorées : hybro lourd, Jupiter chair, Hybro P 2000, Derrick 109, Hubard chair, et Rhode Island.

-les hybrides sont issus de croisements non contrôlé entre sujet de race locale et sujet de race amélioré ; ils vivent en divagation dans les zones urbaines et périurbaines, dans des troupeaux de volaille villageoise.

1.2.1 Les canards d'élevage sont de race locale (barbari) ; les pigeons et les pintades (francolin) sont également de race locale ; à côté des oies importées il en existe de race locale ; c'est la même chose pour les cailles : celles de race locale sont plus costaudes et pondent peu contrairement à la souche importée plus petite et qui pond beaucoup.

I.2. Espèces aviaires exploitées par provinces

Tableau n° 1 La représentation des espèces aviaires exploitées par province

Espèces Provinces	Poulets de race améliorée	Hybrides	Poulets de race locale	Brahman	Canard de barbari	Pigeons	Pintades	Dindes	Oies	Cailles
ADAMAOUA	+	+	++		+	+	+	+	+	
CENTRE	++++	+	+	++	+	+		+	+	++++
EST	+	+	+		+	+		+	+	
EXTREME-NORD	+	+	++++		++	++	++++	+	+	
LITTORAL	++++	+	+		+	+		+	+	+++
NORD-OUEST	+	+	++	++	+	+		+	+	
NORD	+	+	+++	++	+	+	++	+	+	
OUEST	++++	+	++		+	+		+	+	+
SUD	+	+	++		+	+		+	+	
SUD-OUEST	+++	+	++		+	+		+	+	

I.3- Localisations et nombre d'exploitations

Les données ci-dessous (tableau 1) concernent seulement les fermes homologuées au sens du Décret N° 75 / 527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des Etablissements d'Exploitation en Matière d'Elevage et des Industries Animales.

Tableau n° 2 : Nombre et localisation des exploitations					
PROVINCES	DEPARTEMENTS	SYSTEME 1	SYSTEME 2	SYSTEME 3	SYSTEME 4
OUEST	MENOUA	13	12	29	
	BAMBOUTOS	3	8	25	
	NDE	1	3	7	
	HAUT-NKAM		4	24	
	HAUTS-PLATEAUX		5	26	
	KHOUNG-NKI		8	13	
	NOUN	1			
	MIFI	16	4	28	
LITTORAL	MOUNGO		32	9	
	NKAM			1	
	SANAGA MARITIME		12	7	
	WOURI	23	42	20	
CENTRE	HAUTE SANAGA				
	LEKIE			7	
	MBAM ET INOUBOU		1	2	
	MBAM ET KIM				
	MFOUNDI	7			
	NYONG ET KELLE		1	5	
	NYONG ET MFOUMOU				
NYONG ET SO'O					
EST	BOUMBA ET NGOKO				
	HAUT NYONG				
	KADEI				
	LOM ET DJEREM		1	3	
EXTREME-NORD	DIAMARE			3	
	LOGONE ET CHARI		1		
	MAYO DANAÏ				
	MAYO SAVA				
	MAYO TSANAGA				
ADAMAOUA	DJEREM				
	FARO ET DEO				
	MAYO BANYO				
	MBERE				
	VINA		2	6	
NORD	BENOUE			11	
	FARO				
	MAYO LOUTI				
	MAYO REY				
NORD-OUEST	BOYO				
	MBUI				
	NDONGA MANTUM			9	
	MENCHUM			6	
	MEZAM		2	31	

	MOMO			17	
	NGO KETUNDJA				
SUD	DJA ET LOBO				
	MVILA				
	OCEAN				
	VALLEE DU NTEM				
SUD-OUEST	FAKO	13	3	4	
	KUPE MANENGOUBA			10	
	LEBIALEM			5	
	MANYU			10	
	MAMFE				
	MEME		8	61	
	NDIAN			14	

I.4- Nombre de têtes par provinces et par espèces

Selon l'étude du secteur national du secteur d'aviculture par la Direction des études, des projets et de la Formation du MINEPIA en 1992, l'aviculture Camerounaise comptait en 1988/1989 13 000 000 de têtes se répartissant de la manière suivante :

Tableau 3. Nombre de têtes par provinces

Provinces	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Adamaoua	135 140	320 303	360 539
Centre	919 535	1 456 899	1 813 173
Est	231 302	223 793	62 482
Extrême-Nord	740 435	1 217 338	741 682
Littoral	1 320 593	1 290 599	4 709 898
Nord	344 885	406 638	376 434
Nord-Ouest	787 000	842 000	740 020
Ouest	3 551 657	3 772 907	3 624 950
Sud	327 815	338 865	387 921
Sud-Ouest	169 900	194 822	210 449
Total	8 528 263	10 064 164	13 027 548

Si cette étude n'est pas précise sur la répartition par espèces, les statistiques compilées de 1999 et 2000 sont quelque peu plus explicites.

Tableau 4. . Nombre de têtes par provinces et par espèces

Espèces	Poulets de chair	Poulets de ponte	Parentaux	Poulets villageois	Canards	Dindes	Pigeons, pintades, oies	TOTAL
Provinces								
ADAMAOUA	2547	2100		108043	3163	208	1300	117361
CENTRE	80000	1810000	80000					1970000
EST	4482	2079		149493	4279	339	648	161320
EXTREME-NORD	1500	3000		869956	71964	4818	52355	1003593
LITTORAL	108738	3864500	110000	3712	461	205		4087616
NORD	4300	4487		225727	40717	611	12459	288301
NORD-OUEST	20000	66500	294500	313294	25955	228	8928	729405
OUEST	460000	3964900		639000	18795	3940	5348	5091983
SUD	21660	4801		159766	15037	70	490	201824
SUD-OUEST	36000	221000	15000	111072	14208	138	18535	415953
TOTAL	739227	9943367	499500	2580063	194579	10557	100063	14067356

Sources :-Direction des Etudes, de la Statistique et de la Coopération/MINEPIA (1999)

-Institut National de la Statistique (1998)

La taille de ces effectifs ne rend pas compte de la réalité d'aujourd'hui. Mais il donne une idée de la densité des volailles dans tout le territoire.

Toutefois le tableau n° 5 donne la distribution des effectifs par province et par département en 2006. Il s'agit des élevages industriels et semi industriels. Ces données sont incomplètes mais c'est tout ce dont nous disposons pour le moment du fait des insuffisances avérées en statistiques sur le secteur national de l'élevage en général. Néanmoins ces données confirment les grands bassins de productions.

Tableau n° 5 : Distribution des effectifs par département

PROVINCES	DEPARTEMENTS	EFFECTIFS	
		PONTE	CHAIR
OUEST	MENOUA	216 000	60 000
	BAMBOUTOS	100 000	20 000
	NDE	140 000	-
	HAUT-NKAM	50 000	10 000
	HAUT-PLATEAUX	71 000	20 000
	KHOUNG-NKI	666 000	-
	NOUN	570 000	50 000
	MIFI	151 900	300 000
TOTAL OUEST		1 964 900	460 000
LITTORAL	MOUNGO	11 000	5 238
	NKAM	-	2 000
	SANAGA MARITIME	-	-
	WOURI	853 500	101 500

TOTAL LITTORAL		864 500	108 738
CENTRE	HAUTE SANAGA	-	-
	LEKIE	-	-
	MBAM ET INOUBOU	-	-
	MBAM ET KIM	-	-
	MFOUNDI	310 000	-
	NYONG ET KELLE	-	-
	MFOUMOU	-	-
	NYONG ET SO'O	-	-
TOTAL CENTRE		310 000	-
EST	BOUMBA ET NGOKO		
	HAUT NYONG		
	KADEI		
	LOM ET DJEREM		
TOTAL EST			
EXTREME-NORD	DIAMARE	-	1 500
	LOGONE ET CHARI	3 000	-
	MAYO DANAÏ	-	-
	MAYO SAVA	-	-
	MAYO TSANAGA	-	-
TOTAL EXTREME NORD		3 000	1 500
ADAMAOUA	DJEREM	-	-
	FARO ET DEO	-	-
	MAYO BANYO	-	-
	MBERE	-	-
	VINA	-	-
TOTAL ADAMAOUA		-	-
NORD	BENOUE	4 487	4 300
	FARO	-	-
	MAYO LOUTI	-	-
	MAYO REY	-	-
TOTAL NORD		4 487	4 300
NORD-OUEST	BOYO	-	-
	MBUI	-	-
	NDONGA MANCHUM	-	-
	MEZAM	66 500	20 000
	MOMO	-	-

	NGO KETUNDJA	-	-
TOTAL NORD OUEST		66 500	20 000
SUD	DJA ET LOBO	-	-
	MVILA	-	-
	OCEAN	-	-
	VALLEE DU NTEM	-	-
TOTAL SUD		-	-
SUD-OUEST	FAKO	221 600	36 000
	KUPE	-	-
	MANENGOUBA	-	-
	LEBIALEM	-	-
	MANYU	-	-
	MAMFE	-	-
	MEME	-	-
	NDIAN	-	-
TOTAL SUD OUEST		221 600	36 000

Cependant pour des raisons d'une dynamique de production irrégulière et de l'absence d'évaluation et de statistique il n'est pas possible de donner les effectifs de toutes les volailles au niveau national en ce moment. Néanmoins pour ce qui concerne les poulets la consolidation des données de 2005 et 2006 permet de situer les effectifs à environ 44 929 262 dont 25 000 000 de poulets traditionnels, 16 640 000 poulets de chair, 3 000 000 de pondeuses, 203 379 parentaux chair et 85 883 parentaux ponte (Tableau n°6).

Tableau n° 6 : Effectif et distribution des poulets produits

TYPES	EFFECTIFS	%
Poulets traditionnels	25 000 000 ²	55,6
poulets de chair	16 640 000	37,0
pondeuses	3 000 000	6,7
Parentaux ponte	85 883	0,2
Parentaux chair	203 379	0,5
TOTAL	44 929 262	100

A l'exception des poulets traditionnels dont la zone de prédominance sont les provinces septentrionales et de l'ouest, l'essentiel des activités des élevages avicoles industriels et semi industriels se déroule dans trois grands bassins (Centre, Littoral, Ouest) et de plus en plus dans la province du sud ouest.

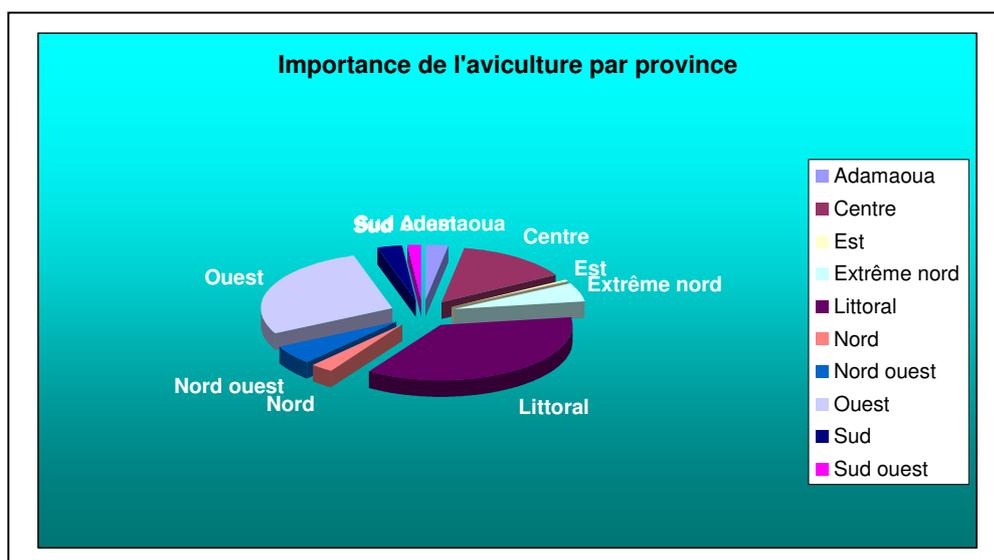
Les principales entreprises avicoles fournisseuses de poussins d'un jour pour l'aviculture semi industrielle sont implantées pour l'essentiel dans les provinces de l'ouest, du centre, et du littoral. Le

² Estimations du Ministère de l'élevage

rythme de production actuel de l'ensemble des couvoirs est de 640 000 poussins chair par semaine (soit 33 250 000 par an) et 140 000 poussins ponte par semaine (soit 7 280 000 par an). Le diagramme ci-après résume l'importance de l'aviculture industrielle et semi industrielle par province.

Il s'agit pour ce diagramme de la distribution schématique des élevages industriels et semi industriels ; cela traduit les densités de volailles (poulets chair et ponte) dans le pays. La province du Centre (Yaoundé) et celle du Littoral (Douala) sont les plus grands centres de consommation. Environ 90% des productions avicoles de la Province de l'Ouest sont commercialisées dans ces deux métropoles. Il en est de même pour les productions de la province du Sud ouest.

Diagramme n° 1 : Distribution géographique des élevages industriels et semi industriels



I.5- Systèmes de production

Trois types d'élevage avicoles sont identifiables :

- 1 – L'élevage industriel
- 2 – L'élevage semi industriel
- 3 – L'élevage des poulets locaux (aviculture traditionnelle)

I.5.1 L'élevage industriel (système 1)

L'élevage industriel comprend les accouvoirs, les producteurs de poulets de chair qui élèvent des effectifs variant de 25 000 à 50 000 et les producteurs d'œufs qui disposent d'effectifs allant de 50 000 à 450 000 (SPC³). Les principaux intervenants sont des entreprises locales plus ou moins affiliées par joint-venture à de multinationales. Ils utilisent des bâtiments fonctionnels où les normes zootechniques de production sont maîtrisées et les conditions de biosécurité assurées. De ces faits les

³ Société des Provenderies du Cameroun

rendements obtenus sont proches de ceux des pays industrialisés. Le poulet de chair est produit en 42 jours pour un poids vif final de 1.8 à 2 kg et une consommation alimentaire de 4 kg. Les élevages ponte atteignent couramment des performances de 280 à 300 œufs par cycle de ponte. Toutefois le niveau moyen de ponte au niveau national est d'environ 260 œufs/poule/an. Les taux de mortalité en élevage sont acceptables (3 à 5% pour les chairs et 15 à 25% pour les pondeuses).

Les accoueurs utilisent des parentaux importés (poussins d'un jour ou œufs fécondés). Quant aux producteurs, ils achètent les poussins d'un jour sur place ou les importent en fonction de la conjoncture.

I.5.1.1 Alimentation

Ici l'alimentation est assurée avec des provendes complètes réalisées à partir d'une gamme variée de matières premières locales et importées. Les matières premières locales comprennent le maïs, les sous produits des minoteries (remoulages et son divers) et des huileries (tourteaux de coton, tourteaux de palmiste). Les compléments minéraux, azotés et vitaminés (CMAV) sont importés. Il en est de même des tourteaux de soja. Les formules alimentaires appliquées ont généralement le profil tel que résumé dans le Tableau n° 7).

Généralement, les accoueurs fabriquent des aliments pour leur propre utilisation et pour la vente. Il existe toutefois quelques opérateurs spécialisés dans la fabrication d'aliments. Dans tous les cas, ces aliments répondent aux normes standard quant à la composition et la valeur nutritive. Les analyses bromatologiques sont régulièrement effectuées par des partenaires étrangers ou par l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD). Les types d'aliments utilisés sont les suivants :

- Pour le poulet de chair :
 - Aliment démarrage (4 premières semaines),
 - Aliment entretien (reste de la période d'élevage),
- Pour la ponte
 - Aliment élevage (10 premières semaines)
 - Aliment poulette (de la 11^{ème} à la 21^{ème} semaine)

Tableau n° 7 : Formules alimentaires

MATIERES PREMIERES	ALIMENT DEMARRAGE CHAIR	ALIMENT FINITION CHAIR	ALIMENT PONTE
	%	%	%
MAIS	60	63	60
TOURTEAU DE SOJA	20	15	8
TOURTEAU DE COTON	12	10	5
FARINE DE POISSON			4
SON DE BLE	0	2	-
REMOULAGE	2	4	9,5
CAMV 5%	5	5	5
COUILLE	2	2	8
SEL			0,5
TOTAL	100	100	100

I.5.1.2 Santé animale

Les maladies les plus courantes sont la maladie de Newcastle, la bronchite infectieuse, la maladie de Gumboro, les salmonelloses, et le choléra aviaire. Les opérateurs de ce système disposent d'un vétérinaire-conseil chargé du suivi des activités et un programme de prophylaxie sanitaire et médicale est rigoureusement appliqué. La vaccination contre la maladie de Marek s'effectue au couvoir. Le programme de prophylaxie généralement appliqué par les producteurs est le suivant :

Tableau n° 8 : Eléments des programmes de prophylaxie appliqués

Durée (j)	Type de produit utilisé	Chair	Ponte
15 - 0	Vide sanitaire	+	+
1 - 4	Antistress	+	+
	Vaccin Newcastle	+	+
	Vaccin bronchite infectieuse	-	+
4 - 10	Antistress	+	+
	Vitamines	+	+
	Vaccin Gumboro	+	+
10	Antistress	+	+
	Déparasitage interne	+	+
	Ectoparasite	+	+
14	Rappel vaccin Newcastle	+	+
	Rappel vaccin Gumboro	+	+
	Antistress	+	+
21	Anticoccidien	+	+
	Vitamines	+	+
24	Rappel vaccin Newcastle	+	+
	Antistress	+	+
30	Rappel vaccin Newcastle	+	+
	Antistress	+	+
42	Arrêt traitement Chair		

42	Rappel vaccin bronchite infectieuse	-	+
	Antistress	-	+
60	Vaccin variole	-	+
	Antistress	-	+
75	Déparasitage interne	-	+
90	Anticoccidien	-	+
105	Vitamines	-	+
150	Rappel vaccin Newcastle	-	+
	Entrée en ponte		
210	Rappel vaccin Newcastle *	-	+
	Antistress	-	+
	En cours de ponte		
	2 parasitages internes	-	++
	2 anticoccidiens	-	++
	2 vitamines	-	++
	Rappel Newcastle **		

* Vaccin tué utilisé par injection

** Pratiqué par les éleveurs qui disposent de plus de 100 000 sujets de ponte

I.1.3 Gestion du troupeau

Le poulet de chair est obtenu après une période qui se situe actuellement entre 40 et 60 jours (moyenne de 42 à 50 jours).

Pour ce qui est de l'œuf de consommation, la pondeuse fournisseuse passe par plusieurs stades :

- Poussin ponte : de 1 à 10 semaines, chauffé, avec une alimentation appropriée,
- Poulette : de 11 à 21 semaines, alimentation appropriée,
- Ponte : de 22 à 76 semaines, alimentation appropriée.

La durée de vie d'une poule pondeuse se situe donc à 18 mois avec un pic de ponte égal et le plus souvent supérieur à 80 %. Cependant on observe que dans une bonne partie des élevages de ponte visités, les poules continuent à pondre après 20 mois de vie avec un taux de ponte acceptable (60 %). L'élevage industriel nécessite une bonne assise financière ou des possibilités de financement par des structures bancaires ou de micro crédits. Les élevages industriels sont très présents et opérationnels dans les grands bassins de production notamment dans les provinces du centre, du Littoral et de l'ouest. Ici également les systèmes informels de financement appuient l'activité. Il s'agit des « tontines » qui accordent des prêts à court terme.

1.5.2- L'élevage semi industriel (système 1 et 2)

Ici les effectifs des élevages sont plus petits, variant de 500 à 1000 têtes. Il est surtout pratiqué à titre d'activité secondaire par des salariés du secteur public (ceux-ci ont subi une baisse drastique de salaire en 1993) ou privé. Dans la plupart des cas, ce sont les épouses qui sont chargées de la gestion des fermes. Ces petits éleveurs ravitaillent à plus de 70% le marché de poulets de chair. Les conditions de biosécurité ne sont guère suffisantes car les poulaillers sont situés dans les concessions familiales avec tout ce que cela comporte comme risque d'attaque des oiseaux par une zoonose. Les éleveurs de cette catégorie ne font appel aux vétérinaires qu'en cas de fortes mortalités et fabriquent pour la plupart eux-mêmes leurs aliments qui ne répondent pas toujours aux normes en matière d'apport en énergie, protéines, vitamines et minéraux.

La pathologie est la même que dans le système industriel, encore que le système semi-industriel est très vulnérable aux salmonelloses et aux parasites qui sont la signature d'une hygiène approximative. Le programme de prophylaxie sanitaire et médicale proposé par les encadreurs du secteur public ou privé est plus ou moins respecté. D'une manière générale, les promoteurs de ce système tentent de s'accommoder aux techniques modernes de production avec plus ou moins de succès.

1.5.3- L'élevage traditionnel (élevage des poulets locaux : système 4)

C'est la forme la plus ancienne et elle occuperait la majeure partie du secteur. Le moins que l'on puisse dire c'est que en milieu rural et en zone périurbaine, on trouve dans chaque concession des oiseaux de basse cour appartenant aux femmes et aux enfants. Ceux-ci cherchent leur nourriture dans la nature et ne font l'objet d'aucun soin vétérinaire ; après la divagation ils rentrent autour des concessions pour passer la nuit dans des enclos de fortune, perchés sur des branches d'arbres ombragers ou dans un coin de cuisine, partageant la même pièce que des habitants de la maison. Les effectifs par concession sont très variables et vont de 5 à 10 poules. Les performances zootechniques dans ce type d'élevage sont à la mesure du peu d'attention dont les animaux font l'objet : (absence de logement, aucune alimentation, et aucun plan de prophylaxie et de soins). De ces faits les pertes sont énormes.

- Les oiseaux villageois payent un tribut particulièrement lourd à la maladie de Newcastle et à diverses parasitoses.
- Les pertes non liées aux maladies représentent plus de 30 % : vol, noyade, égarement, accident de circulation, prédatons (oiseaux rapaces, serpents, canidés et félinés etc.) ;
- Une bonne partie de leur énergie est utilisée pour contrecarrer les effets de la disette et des intempéries, ce qui est préjudiciable à la productivité.

Sur 10 poussins qui voient le jour en moyenne, 6 sont sevrés et 3 à 4 à peine atteignent l'âge adulte. Des situations de 100% de pertes ne sont pas rares.

Tableau n° 9 : Performance zoo économique de l'aviculture traditionnelle familiale				
POULETS LOCAUX				
PROJECTION DES TROUPEAUX		Poids carcasse	1,20	Kg
CAS D'UN PETIT ELEVAGE FAMILIAL DANS UN MENAGE AGRICOLE		1 \$US=	540	FCFA
PARAMETRES	VALEURS	SI LA MOITIE DE LA PRODUCTION EST VENDUE		
% VIABILITE (0-2 mois)	0,75	Nombre de poulets vendus	48	
% VIABILITE (2- 12 mois)	0,75		FCFA	\$US
OEUFs/couvée/POULE :	15	Prix unitaire de vente	2 000	4
Nombre de couvée/an	3	REVENUS	FCFA	\$US
Nombre d'œufs/poule/an	45	revenus total / an / ménage	96 820	179
Nombre d'œufs total/an	225	revenus / mois/ménage	8 068	15
% CEUFS CONSOMMES	0,15			
NOMBRE CEUFS CONSOMMES	34			
CEUFS MIS À COUVER	191	CONSOMMATION VIANDE DE POULET		
% ECLOSION :	0,90	Nbre de poulets consommés /an / ménage	48	
POUSSINS ECLOS/AN	172	Nombre de kg de viande	58	
POUSSINS VIABLES 0-2 MOIS :	129	Kg / membre du ménage / an	8	
POULETS 2-12 MOIS :	97			
EXTRANTS				
POULETS ADULTES VENDUS/AN:	97			
KG DE VIANDE POULETS PRODUITS	116			
Kg/membre du ménage /par an	17	Nbre de membres dans le ménage : 7		
		7		
NOMBRE DE COQS :	1			
NOMBRE DE POULES :	5			
Nombre de poulets vendus/poule/an	19			
prix de vente du poulet	2 00			
SI TOUTE LA PRODUCTION EST VENDUE				
RECETTES PAR MENAGE AGRICOLE	193 641	ANNUEL		
DEPENSES	75 000	ANNUEL		
BENEFICES	118 641	ANNUEL		
	9 887	MENSUEL		

Le tableau n° 10 ci-dessous résume les caractéristiques des quatre systèmes d'élevage présents au Cameroun.

Projet OSRO/GLO/504/MUL "Emergency assistance for the control and prevention of Avian influenza"

Tableau n° 10 : Caractéristiques des quatre systèmes de production aviaire au Cameroun

Caractéristiques	Systèmes			
	Industriel et intégré	Production aviaire commerciale		Villageois ou de basse-cour
		Biosécurité		
		Moyen	Faible	
	Système 1	Système 2	Système 3	Système 4
Biosécurité	Elevé	Moyen	Faible	Faible
Destination des Produits avicoles	Exportation (Oeufs) urbaine (œufs et chair)	Urbaine et périurbaine	Urbaine et périurbaine	Rurale et urbaine
Importance des intrants	Élevée	moyen	faible	Faible
Importance de la qualité des voies de communication	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Implantation	En périphérie des grandes villes	En périphérie des grandes villes	viles moyennes ou zones rurales	Partout, essentiellement dans des zones rurales éloignées ou enclavées
Mode d'élevage	Enfermées	Enfermées	Enfermées et semi divagation	Essentiellement en divagation
Bâtiment	Fermé	Fermé	Fermé/ouvert	Ouvert
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec les canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec la faune	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Soins et conseils vétérinaires	Internes	Externes	Externes ou inexistantes	inexistants
Approvisionnement en vaccins	Marché (liberal)	Marché (liberal)	Marché (liberal)	Néant
Source d'informations à caractère technique	Multinationales nationales spécialisées	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services de vulgarisation
Financement	Banques/fonds propres	Micro finance et circuit informel ⁴	circuit informel	néant
Race	Améliorée	Améliorée	Améliorée	Rustique et hybride
Niveau de sécurité alimentaire des producteurs	Elevé	Bonne	Bonne	Bonne ou faible

⁴ Tontines.....

I.6- Production annuelle des cinq dernières années**I.6.1- Poussins**

Au rythme actuel les principaux accoueurs sur le marché camerounais produisent en moyenne 640 000 poussins chair par semaine, soit 33 250 000 par an et 140 000 poussins ponte par semaine, soit 7 280 000 par an. Ce qui donne une production annuelle de poussins (chair et ponte) de 40 530 000. La répartition par entreprises est consignée dans le tableau n° 11 ci-après :

Tableau n° 11 : Capacités des fermes parentales et des couvoirs (28 février 2006)

Entreprises	Localisation	Capacité ferme parentale	Capacité du couvoir par semaine	Effectif actuel du cheptel des parentaux	
				Chair	Ponte
Complexe Avicole de Mvog-Betsi (CAM)	Yaoundé	45 000	60 000	32 000	19 250
AFRICHICKS	Yaoundé	35 000	50 000	6 600	5 500
SOCIPAEL	Bafoussam	50 000	72 000	8 800	8 800
Elevage Promotion Afrique (EPA)	Dschang	90 000	100 000	35 200	
SOCAVB	Buéa	26 000	65 000	9 900	6 600
SPC-AGROCAM	Foumbot	72 000	163 000	41 069	22 683
GOLDFECH-ALIVET	Bafoussam	80 000	200 000	56 650	22 000
MAIF	Muyuka			2 800	
SIPREC SARL	Bafoussam	2 500	16 800	2 090	
SOCIETE CHINOISE	Ombé			3 850	1 650
Feeds and Chickens	Douala			4 620	
TOTAL		400500	726000	203 579	86 483

I.6.2- Œufs et Viande de volailles (en tonnes, par espèces)**Tableau n° 12 : Production des œufs et viandes de volailles**

	VIANDES DE POULETS (tonnes)	ŒUFS (Nombre de millions)
2001	26 500	718
2002	19 500	780
2003	13 000	800
2004	14 500	810
2005	16 000	750

I.7. Coût estimatif de production unitaire et évolution

L'aviculture semi intensive locale a connu sa période faste au milieu des années 80. L'économie était florissante. Les poussins chair coûtaient 250 Fcfa l'unité. Les prix de vente de leurs aliments (démarrage et finition) étaient respectivement de 148 et 141 Fcfa le kilogramme. Quant aux poussins ponte, leurs coûts variaient entre 350 et 400 Fcfa l'unité tandis que leurs aliments (démarrage, poulettes et ponte) revenaient respectivement à 128, 115, 120 Fcfa le kilogramme. Ceci permettait de produire le poulet de chair à un prix de revient à la ferme de 950 - 1100 FCFA /L'unité et l'œuf à 25-29 FCFA/l'unité. Après la dévaluation du FCFA (Année 1994), les coûts d'acquisition de ces deux intrants primordiaux avaient grimpé avec des taux d'augmentation atteignant 70% pour les poussins ponte (**Tableau n° 13**). Les prix des intrants alimentaires, des vaccins et des médicaments avaient également connu des hausses substantielles. Le coût de la protection sanitaire vétérinaire passa du simple au double. Avant, ces coûts étaient de 50 à 60 Fcfa par sujet pour les poulets de chair et 100 à 150 Fcfa par sujet pour les pondeuses. Après 1994 ces coûts sont passés à 150 FCFA/Sujet pour les poulets de chair et 300 FCFA pour les pondeuses. De ce fait les coûts de production des poulets de chair et des œufs ont atteint respectivement 1400 FCFA/Sujet et 34 FCFA/L'Unité. Aujourd'hui aux coûts des intrants sur le marché (matières premières, aliments complets, vaccins et médicaments) les coûts de production des principaux produits de l'aviculture (poulets de chair et pondeuses) sont respectivement de 1600 à 1700 FCFA/l'unité et 30 à 40 FCFA/l'unité (**Tableaux n° 15**)

Tableau n° 13 : Evolution des prix des intrants

ANIMAUX (FCFA/SUJET)	AVANT 1994	2000	2005	% VARIATION
Poussins chair	250	350	350	40
Poussins ponte	350	700	600	71
ALIMENTS (FCFA/KG)				
Démarrage chair	148	266	260	76
Finition chair	141	252	250	77
Démarrage ponte	128	246	230	80
Poulette	115	214	180	57
Ponte	120	240	240	100
VACCINS ET MEDICAMENTS (FCFA/SUJET)				
Poulets de chair	80	150	150	88
Pondeuses	150	300	300	100
MATIERES PREMIERES ALIMENTAIRES (FCFA/KG)				
Maïs	65	100	150	131
Tourteaux de soja	300	300	360	20
Tourteaux de coton	65	90	170	162
Son de blé	20	40	60	200
Remoulage	20	60	90	350
Coquilles	65	100	100	54
CMAV 5%	540	650	700	30

Tableau n° 14 : Structure coût de production d'un poulet en aviculture villageoise améliorée

Rubriques	Coût (fcfa)	%
Infrastructures (Poulailler)	12	2
Reproducteurs	90	12
Aliments	465	60
Produits vétérinaires	209	27
Total	776	100

Tableau n° 15 : Variation des coût de production produits avicoles

Années	1994	2000	2005
	Prix du maïs	65	100
Coût de production du poulet (FCFA/unité)	1100	1450	1600 à 1700
Coût de production des œufs (FCFA/unité)	29	34	30 à 40

On note que les coûts de production n'ont fait que croître depuis 1994 et ceci parallèlement avec l'augmentation du prix du maïs. Le prix du maïs est en effet passé de 65 FCFA/Kg en 1994 à 150 FCFA/Kg voire plus aujourd'hui. Soit une augmentation de 131%. Même si les prix des autres intrants ont également grimpé il faut noter que le maïs à lui seul entre pour près de 70% dans les aliments de poulets.

I.8. Systèmes de commercialisation et impact de chaque système dans la propagation des maladies aviaires

En matière de commercialisation des produits avicoles au Cameroun il n'y a pas de mercuriale. Les prix évoluent dans une fourchette qui varie selon la loi de l'offre et de la demande. La demande est forte pendant les périodes festives (fin d'année, Pâques, fête de la tabaski etc.).

En **l'aviculture traditionnelle** les saisons sont un facteur important de variation des prix. En début de saison des pluies qui correspond au démarrage de la campagne agricole l'offre est grande et les prix chutent. Les paysans ont tendance à vouloir se débarrasser des animaux à cause des dégâts qu'ils peuvent causer aux cultures. Il en est de même en début de saison sèche où la peur de perdre tous les animaux (cette période correspond à celle des flambées épizootiques de la maladie de New castle) pousse les paysans avertis à déstocker. En ce qui concerne **les viandes de poulets congelés importés**, elles sont soumises à la taxation sur le commerce international à l'importation. Le taux est de 50- 55% du prix CAF.

Pour **l'aviculture semi intensive** locale, plusieurs facteurs liés aux conditions de mise sur marché influencent les prix de vente :

Projet OSRO/GLO/504/MUL "Emergency assistance for the control and prevention of Avian influenza"

- 1- les taxes sur le commerce local ;
- 2- les frais de transport ;
- 3- les frais de commercialisation (emballages) ;
- 4- La location de l'espace dans les marchés et l'alimentation des volailles en attente de vente⁵

Ces facteurs sont quantifiés⁶ dans le tableau n° 16 ci-après d'après les données recueillies sur les marchés des provinces du Littoral, de l'Ouest et du Centre.

Tableau n° 16 : Facteurs de formation des prix des produits avicoles

Types de produits	Poulets	œufs	Abats et poulets frais ou congelés
Facteurs			
Taxes :			
ISV ⁷ le commerce local :	5 f/tête	0.5f/œuf	40% du prix CAF
- Importation - Exportation		0.5f/œuf	
Transport (Bafoussam-Yaoundé)	180f/poulet soit environ	0.84f/œuf	
Dépenses informelles⁸	0.66f/poulet/km	2.5f/œuf	
Autres frais de commercialisation :			
- retour des emballages		0.83f/alvéole	
- déchargement		0.07f/œuf	
- chargement		0.04f/œuf	
Pertes lors de la commercialisation		0.5f/œuf	
TOTAL	185	5.78F/œuf	

En tenant compte des éléments ci-dessus recensés, l'analyse des prix des produits avicoles sur les marchés en temps normal est résumée dans le tableau n° 17 ci-après

⁵ Généralement les vendeurs de poulets louent un espace dans le marché. La location peut atteindre 3000fcfa/mois. Ils dépensent également environ 100 à 200 francs par jour pour nourrir et abreuver leurs animaux en attente d'être vendus.

⁶ **Les données brutes sont les suivantes :** Pour un carton de 360 œufs il faut prévoir 300 FCFA de frais de transport entre Bafoussam et Douala. Le retour des emballages cause des dépenses de 75.000 FCFA pour 3000 alvéoles .Le chargement et le déchargement des cartons d'œufs coûtent respectivement 15 et 25 FCFA par carton. Les pertes pendant le transport s'élèvent à environ 4 œufs pour 360 œufs transportés soit à peu 1%

⁷ Inspection Sanitaire vétérinaire

⁸ Il s'agit ici des frais de route

Tableau n°17 : Analyse des prix des produits avicoles avant la grippe aviaire

	Prix de revient (FCFA/unité)	Prix CAF (FCFA/Kg)	Taxes et autres frais de commercialisation (FCFA/unité)	Prix de revient toutes taxes et tous frais inclus (FCFA/unité)	Prix de vente moyen (FCFA/unité)	Bilan
Poulets de chair (sur pied)	1700		185	1885	2000	115
Œufs de table	30		5,78	35,78	40	4,22
Poulets congelés et abats		650	50-55%	900-950	1200-1250	±220

La filière commerciale des productions avicoles au Cameroun est une chaîne qui commence chez les accoueurs et se termine chez les consommateurs. Les acteurs de cette filière relèvent de deux types de marchés que sont le marché des intrants et le marché des extrants.

▪ **Le marché des intrants**

Le marché des intrants fait intervenir les exportateurs de matières premières, les accoueurs, les fabricants d'aliments pour bétail et les vétérinaires installés en clientèle privée.

Les accoueurs importent les parentaux (poussins d'un jour, œufs à couvrir) principalement de l'Union Européenne et de l'Amérique Latine, du Sénégal et du Zimbabwe. Dans la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2005, 174 021* poussins d'un jour ont tous été importés de l'Union Européenne (France, Belgique, Hollande Angleterre), 173 340* œufs à couvrir du Brésil, 36 000* du Zimbabwe et 25 200* du Sénégal. Quant aux fabricants d'aliments, ils importent le maïs d'Asie, le tourteau de soja de l'Union Européenne et de l'Amérique Latine et le prémix toujours du marché Européen. Il en est de même pour les médicaments vétérinaires et le matériel d'élevage neuf ou d'occasion quoique l'importation de cette dernière catégorie ait été interdite depuis l'apparition de la grippe aviaire au Nigeria. Les coûts des produits vétérinaires varient suivant la zone où est installé le vétérinaire, le fournisseur et le pays d'origine. Ces derniers temps le circuit de distribution des médicaments est envahi par des produits bon marchés provenant de firmes pharmaceutiques marginales indopakistanaïses ou d'Asie du sud-est. Dans tous les cas 2 % du coût de production d'un poulet de chair sont liés à la protection sanitaire

▪ **Le marché des extrants**

Les intervenants de ce marché commencent depuis le stade élevage jusqu'au stade "plats cuisinés" Les produits avicoles (poulets et œufs) sont vendus soit directement aux consommateurs à la ferme soit sur les marchés. Au niveau des marchés les produits arrivent par l'entremise des grossistes qui les revendent aux petits détaillants ; ceux-ci les vendent à leur tour aux consommateurs. L'abattage et la découpe des poulets sont inexistant⁹ à l'exception des opérations

⁹ L'industrie de transformation des produits avicoles (abattoirs de volailles,

de tuerie et d'éviscération dans les marchés. Lorsque les ménagères veulent rentrer à la maison avec des produits prêts à cuire elles remettent le poulet acheté sur pied à des abatteurs artisans (opérateurs des unités de tuerie) qui sont présents dans tous les marchés de volailles. Cet aspect de la commercialisation a donné lieu à des emplois informels aux jeunes désœuvrés de certains grands centres commerciaux. Aujourd'hui dans les marchés de volailles, près de 50% des poulets vendus sur pied sont tués et éviscérés sur place. L'on note toutefois que cette activité s'exerce dans des conditions d'insalubrité inquiétantes (exposition aux zoonoses).

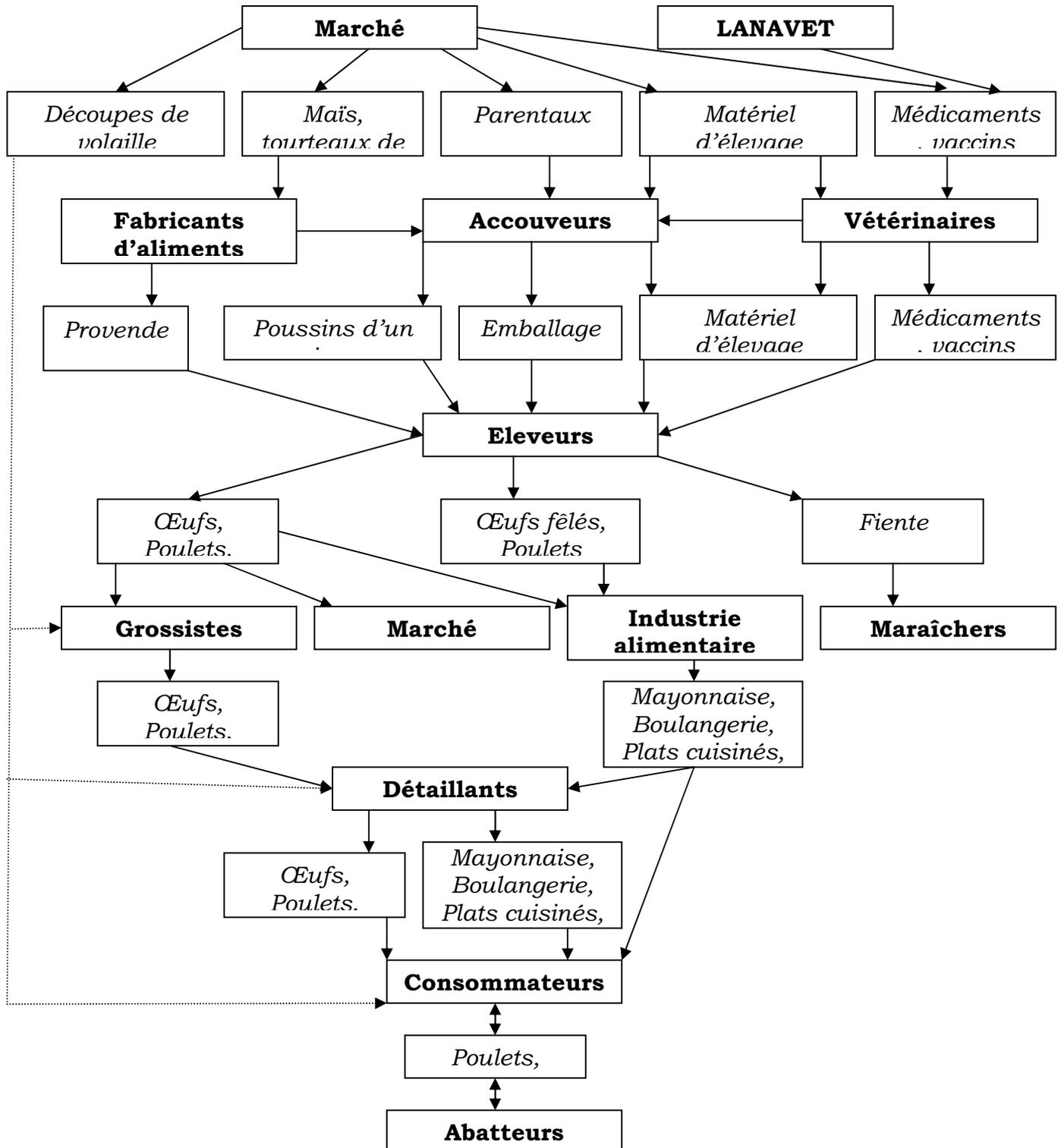
Les poulets villageois jouent aussi un rôle socio-culturel très important dans toutes les formes d'organisations traditionnelles camerounaises.

Ils servent notamment :

- **dans les pratiques culturelles animistes** : les poulets sont sacrifiés pour demander la protection divine, leur sang apporte la purification, les sujets de six semaines contribuent à éloigner les mauvais esprits.
- **dans la pharmacopée traditionnelle** : les œufs sont utilisés comme ingrédients médicinaux.
- **dans la stratification de la société** : le poulet est un symbole de la hiérarchisation ainsi que la répartition de ses parts en témoigne ; le chef de famille a droit aux parties nobles (cuisses, gésier, bréchet) et le reste de la famille les parties basses.
- **dans la communication entre les hommes** : le poulet donné (dot, réception d'un hôte de marque, circoncision, naissance) traduit l'estime que l'on porte à son destinataire pour sa qualité ou sa bravoure.
- **dans la justice coutumière** : le poulet sert régulièrement à la réparation d'un tort, le nombre à donner étant proportionnel à la gravité de la faute commise. Il peut servir en outre à confondre un coupable.

Toutefois, l'élevage traditionnel constitue une activité fortement monétarisée dans les provinces septentrionales où ce mode d'élevage est quasi unique, et dans une certaine mesure dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest où la vente de volailles est la principale source de revenus de contre saison agricole.

Diagramme n°2 : Influence des circuits de distribution dans la dissémination des maladies aviaires



Le diagramme N°2 ci-dessus illustre bien ce circuit : les produits avicoles présents sur le marché sont : soit produits localement (poulets sur pied : chair, pondeuses et reproducteurs réformés, poulets villageois), soit des découpes importées à l'état congelé qui représentaient en décembre 2005 moins de 20% du marché. Suite à l'augmentation des taxes à l'importation et à son interdiction totale dès l'apparition de l'IAHP en Afrique, la présence de ces découpes sur le marché ne résulterait plus que d'importations frauduleuses.

L'histoire de la maladie de Gumboro introduite au Cameroun il y a 2 ou 3 décennies, met en évidence le rôle que peuvent jouer les circuits locaux de commercialisation des produits d'aviculture dans l'introduction et la dissémination d'une nouvelle maladie au sein d'une ferme, sa propagation d'une exploitation à une autre et de localités en localités au point qu'elle devienne endémique dans tout le pays avec des flambées épizootiques successives et régulières. Il suffit que les parentaux (poussins d'un jour, œufs fécondés) importés proviennent d'un pays non indemne. La maladie partira des couvoirs pour s'introduire dans les fermes de production (poulets, œufs) et se propagera par contact direct entre oiseaux surtout lorsque l'élevage de plusieurs bandes de niveau de production différent est pratiqué. Dans la même logique, les facteurs de contagion indirecte sont présents : les camions servant de transport et leurs conducteurs ; les acteurs impliqués dans la production et la distribution ; l'usage multiple des alvéoles et des cartons d'emballage ; les échanges interurbains. Au Cameroun, les producteurs de poulets de chair et d'œufs se ravitaillent régulièrement en poussins d'un jour et/ou aliment chez les accoueurs à l'aide leurs de leurs camionnettes. Quant aux grossistes de produits finis, ils pénètrent fréquemment dans les fermes de production. Ces grossistes à leur tour, livrent aux détaillants disposant de locaux de stockage où les invendus sont réintroduits après l'exposition dans les marchés. Les producteurs semi industriels commercialisent eux-mêmes leurs produits soit à domicile, soit dans les marchés. Lorsqu'un voisin ou une connaissance a besoin d'un ou de plusieurs poulets pour la consommation familiale ou pour l'organisation d'une fête, l'achat se fait à la ferme d'un producteur connu. Le plus souvent, l'acheteur visite plusieurs fermes pour rechercher le meilleur offrant. Il en est de même pour les détaillants qui se ravitaillent dans des fermes différentes. Sur les marchés de Yaoundé et Douala où grossistes et détaillants se comportent de la même manière, 80 % de poulets et d'œufs présents sur le marché proviennent de la province de l'Ouest. Même si les abatteurs artisans installés à proximité des détaillants dans les marchés sont les plus exposés aux entités transmissibles à l'Homme, ils jouent un rôle minime dans la dissémination des maladies aviaires.

La commercialisation des poulets villageois pose problème. Dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua, ils sont présents dans tous les marchés permanents et périodiques. Le sujet qui n'a pas été vendu est remis dans la concession en fin de journée. A l'Ouest et au Nord-Ouest, l'organisation est différente et favorise également la propagation des maladies. En dehors des volailles commercialisées dans les concessions, des collecteurs primaires sillonnent celles-ci, achètent des poulets qu'ils transportent dans des paniers conçus à cet effet, pour les revendre moyennant bénéfice

aux commerçants installés dans les marchés ; ceux-ci disposent également à leurs domiciles de locaux pour le stockage des invendus. En dehors des provinces septentrionales, de l'Ouest et du Nord-Ouest, les produits de l'aviculture villageoise quant à eux entrent rarement dans des circuits formels de commercialisation. D'une manière générale, le poulet villageois ou les œufs n'arrivent au marché local que pour satisfaire un besoin ponctuel d'argent (achat de savon, huile raffinée, pétrole, allumettes etc.). Leur vente est tout de suite suivie de l'achat de produits manufacturés ou du paiement d'un service ; l'acheteur quant à lui le destine d'abord à la consommation (familiale, traitement, etc.) contrairement aux produits de l'aviculture moderne. Par ailleurs, le poulet villageois fait l'objet d'un trafic interurbain très intense. Ils sont convoyés par train depuis les provinces septentrionales vers les grands marchés de Douala et de Yaoundé. Lorsque chaque personne habitant la ville se rend dans son village, elle retourne le plus souvent avec des sujets offerts par les parents. La production camerounaise en œufs de consommation est excédentaire ce qui permet l'exportation dans la sous-région CEMAC. Toutefois, les œufs en provenance du Nigeria sont commercialisés à l'Extrême-Nord, au Nord et dans le Sud-Ouest en raison de la porosité des frontières et des prix de vente bas.

I.9. Description de la demande et de son évolution ; place de la production avicole commerciale dans la sécurité alimentaire en zone urbaine et périurbaine

I.9.1 La demande

La population du Cameroun s'élève à 16 626 000 habitants. Chaque Camerounais consomme 4 kg de viande de volaille par an soit une demande totale de 66 624 tonnes. Pour ce qui est des œufs, la consommation est de 0,9 kg par habitant et par an, soit une demande de 14 963 tonnes.

I.9.2 L'offre

En décembre 2005 les chiffres officiels estimaient à 25 000 000 le nombre de poulets traditionnels consommés annuellement. Ce qui correspond à 25 000 tonnes de viande¹⁰. 3 000 000 poules de reformes provenant des élevages pontes fournissait 3600 tonnes de viandes¹¹. Pour les poulets de chair les couvoirs produisaient 320 000 poussins par semaine soit 16 640 000 poussins par an. En tenant compte d'un taux de mortalité pendant l'élevage de 5% et d'un rendement carcasse de 1,2kg par sujet, la production annuelle en viandes de poulets de chair s'élève à d'environ 18 970 tonnes.

Ces données consolidées donnent une offre en viande de poulets de 47570 tonnes

En ce qui concerne les œufs les 3000 000 de poules pondeuses ont produit en 2005 environ 37500 tonnes¹² d'œufs.

¹⁰ Rendement carcasse de 1kg

¹¹ Rendement carcasse de 1,2 kg

¹² Performance ponte de 250 œufs/poule/an. Poids de l'œuf= 50 grammes

Après les mesures prises par les pouvoirs publics pour interdire l'importation des produits avicoles congelés en début 2006 les opérateurs économiques de la filière avaient consentis des investissements additionnels¹³ pour accroître la capacité de production locale afin de satisfaire le marché et combler le gap laissé par l'interdiction des importations. Ces investissements ont permis de doubler les capacités de production de poulets de chair (33 250 000/an) et des poules pondeuses (7 280 000).

L'analyse de la demande et de l'offre des produits avicoles en 2005 et 2006 est résumée dans les tableaux n° 18 et 19 ci après

TABLEAU N° 18 ANALYSE DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE DES PRODUITS AVICOLES

RUBRIQUES	DEMANDE en (Tonnes)	OFFRE EN 2005			
		Production locale	Importation	TOTAL	BILAN
		(Tonnes)	(Tonnes)	(Tonnes)	(Tonnes)
Viandes	66 624	47 570	2 825	50 395	- 16 229
Œufs	14 963	37 500	-	37 500	22 537

TABLEAU N° 19 ANALYSE DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE DES PRODUITS AVICOLES

RUBRIQUES	DEMANDE (Tonnes)	OFFRE PROJETEE ¹⁴ EN 2006			
		Production locale	Importation	Total	BILAN
		(Tonnes)	(Tonnes)	(Tonnes)	(Tonnes)
Viandes	66 624	69 457	-	69 457	2 833
Œufs	14 963	68 250	-	68 250	53 287

L'aviculture sous toutes ses formes joue un rôle très important dans la sécurité alimentaire :

- amélioration de l'alimentation de la famille par la consommation d'une partie des produits avicoles ; vente et achat d'autres produits alimentaires ;
- l'augmentation de la productivité des parcelles de cultures (cultures vivrières et maraîchères) par l'utilisation des fumiers issus de l'élevage ;
- génération des revenus par la vente des productions

Sans oublier que le cheptel familial est une épargne sur pied facilement mobilisable en cas de besoin. Dans ces provinces (septentrion et ouest) les ménages agricoles possèdent en moyenne 5 poules locales et leur consacre un minimum d'attention (Abris, complémentation aux céréales et quelques vaccinations et soins). Le compte d'exploitation (tableau n° 9) donne le niveau de bénéfice tiré de l'activité dans un ménage agricole de 7 personnes. Au prix de vente de 2000 FCFA/l'unité, le paysan avec ses 5 poules fait des bénéfices de l'ordre de 120 000 FCA par an soit un revenu net de près de 10 000 FCFA par mois pour les besoins de sa famille. Ce qui en milieu paysan pauvre est très

¹³ Entre le mois de septembre 2004 et le mois de mai 2005 les investissements nouveaux dans les fermes parentales ont fait passer les effectifs de reproducteurs de 69330 à 128472 soit une augmentation de 85%

¹⁴ Sous réserve de la maîtrise de l'influenza aviaire et de l'interdiction total d'importation des poulets congelés

significatif. Le tableau n° 9 résume la contribution du petit élevage avicole traditionnel¹⁵ à la sécurité alimentaire et au revenu dans une exploitation agricole familiale de 7 personnes avec seulement 5 poules.

I.10. Prix moyen de vente unitaire

Tableau n°20 : Prix moyen de vente unitaire sur les marchés de Yaoundé et Douala

Produits années	poissins FCFA/unité		Poulet de chair FCFA/Kg	Pondeuse reformée FCFA/Kg	Volaille villageoise FCFA/Kg	Volaille Importée FCFA/Kg	Œuf de table FCFA/unité	Œuf de poule villageoise FCFA/unité
	Chair	Ponte						
2001	350	650	1150	995	1500	800	45	100
2002	350	650	1150	995	1500	900	45	100
2003	350	600	1250	1000	1500	900	40	100
2004	350	600	1250	1000	1500	1200	40	100
2005	350	600	1250	1000	1500	1250	40	100

Avant la dévaluation du franc CFA en 1994, le prix de vente moyen du poussin chair était de 250 FCFA et celui du poussin ponte à 350 FCFA. Le prix moyen de vente de poulet de chair par Kg de viande tournait autour de 900 FCFA.

Quant au poulet villageois dont les qualités organoleptiques répondent mieux au goût des populations, ils sont plus chers dans les grands centres de consommation. Ceci s'explique par la rareté de l'offre, le cheptel villageois étant avant tout un capital social. Les prix moyens indiqués ici pourraient être divisé par deux dans la province de l'Extrême-Nord et par 3 dans le Nord. Les œufs issus de ce type d'élevage sont rarement consommés; ils sont gardés de préférence pour la reproduction, d'où la faiblesse notoire de l'offre sur les marchés. Toute fois l'achat des quantités présentes est destiné aux tradi-praticiens.

¹⁵ Les paramètres zootechniques appliqués sont conformes à la réalité locale.

I.11. Importance des importations

Quant aux importations des poulets congelés elles proviennent surtout de l'Union Européenne (France, Belgique, pays Bas, Italie), mais de plus en plus de l'Amérique Latine en raison de la chute du Dollar. Ces importations ont franchi la barre de 20 000 tonnes en 2004 (Tableau° 15). Evidemment ces statistiques ne tiennent pas compte des quantités entrées frauduleusement.

Tableau n° 21 : Importation des viandes de volaille en tonnes

ANNEES	QUANTITES (Tonnes)
2001	8 990
2002	14 750
2003	16 000
2004	22 154
2005	2 825

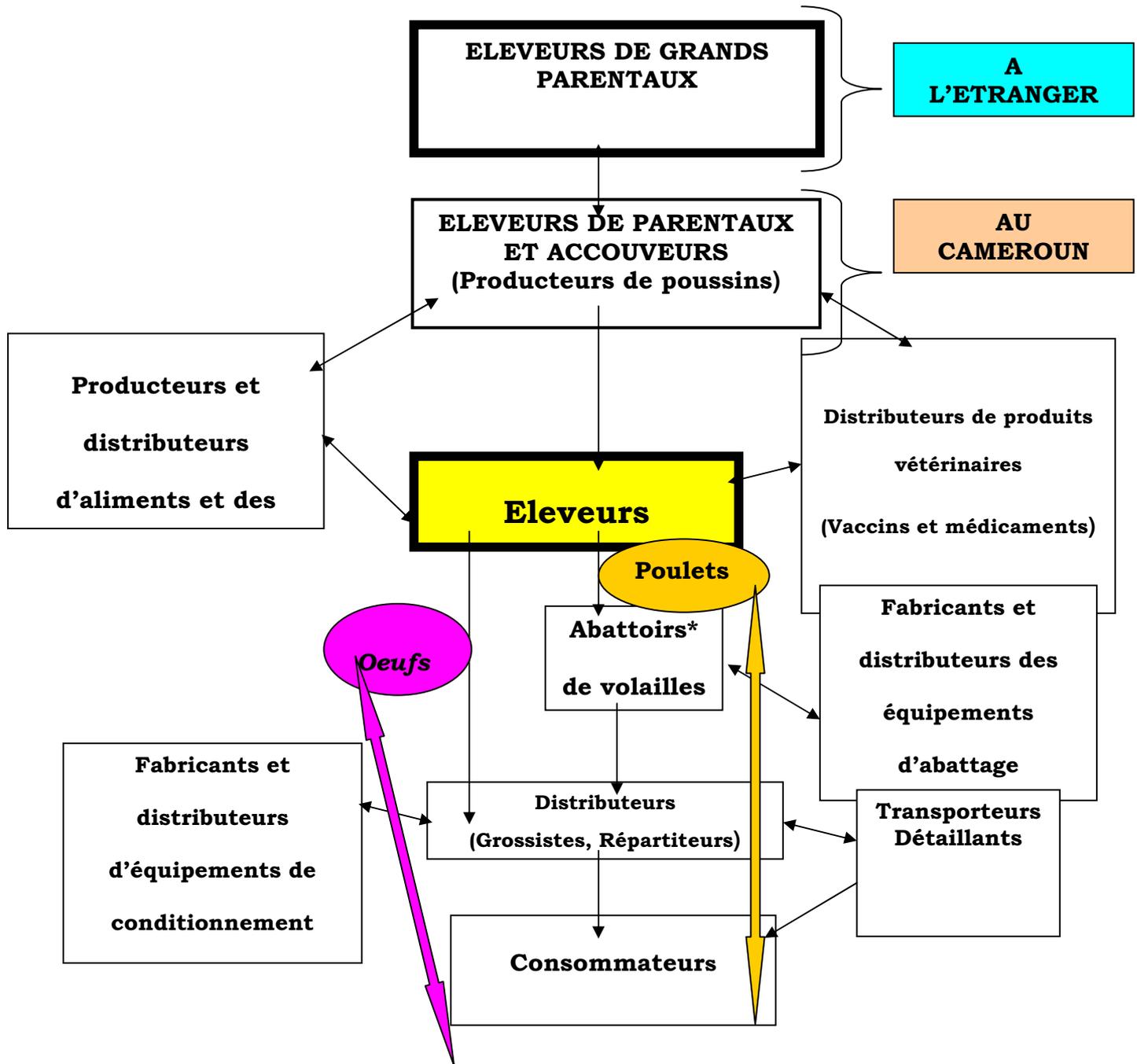
Le chiffre d'affaire consolidé de la filière n'est pas connu, aucune étude n'ayant jamais été faite en ce sens.

Les plans à moyen et long terme pour la restructuration de la filière font l'objet d'une réflexion et seront débattus dans les jours à venir au cours d'une concertation entre le MINEPIA et l'IPAVIC.

CHAPITRE II : ORGANISATION DE LA FILIERE

II.1 Organisation de la filière

Diagramme 3 : Dynamique de production dans une filière avicole moderne



* L'installation de plusieurs abattoirs industriels de volailles augmenterait d'après l'IPAVIC la compétitivité des poulets produits localement. Ceci est d'ailleurs mentionné dans leur plan de sortie de crise. Du fait de cette organisation encore récente la dynamique de production-commercialisation-consommation n'épouse que certains contours du schéma classique d'interaction entre les différents acteurs d'une filière avicole moderne (Diagramme n° 3).

II.2 Organisations professionnelles

La filière avicole camerounaise a toujours été caractérisée par son inorganisation. En 1996, quelques industriels (06 au total) constitués essentiellement d'accoueurs (qui fabriquent aussi les aliments) et d'une coopérative de producteurs d'œufs de l'Ouest avaient créé le Syndicat National Inter-Professionnel de la Filière Avicole du Cameroun (SIFAC). Cette organisation a vite montré ses limites : la défense des intérêts des petits producteurs était plutôt assurée par diverses ONG parmi lesquelles l'ACDIC¹⁶. Face aux importations massives de viande de volaille, la filière balbutie et crée en 2005, l'Inter Profession Avicole du Cameroun (IPAVIC). Cette structure n'inclut pas les importateurs de viandes de volaille. Les petits producteurs et les abatteurs artisans ne sont pas pris en compte. L'IPAVIC est structurée en collèges avec des représentations provinciales. Ces collèges sont au nombre de quatre

1. Le collège des industriels;
2. Le collège des producteurs et distributeurs des œufs de consommation ;
3. Le collège des producteurs et distributeurs de poulets de chair
4. Le collège des techniciens

II.3 Réglementation national pénalisant le développement de la filière avicole

La plupart des lois et décrets régissant les activités avicoles (voir environnement juridique en annexe) manquent d'arrêtés d'application. C'est le cas de l'article 13 de la Loi N° 006 du 16 avril 2001 qui stipule qu'en cas de calamité, les propriétaires des animaux abattus, en application des dispositions de la présente loi, peuvent prétendre à une indemnisation. Dans des conditions fixées par le Président de la République. Il en est de même de l'Article 107 dont les termes sont difficilement applicables : *Le responsable des services vétérinaires chargé de la visite doit prendre toutes mesures utiles pour prévenir l'infection des quais, chemins et routes et canaux par le passage d'animaux malades ou suspects.*

¹⁶ Association Citoyenne de Défense des Intérêts des Consommateurs

Projet OSRO/GLO/504/MUL "Emergency assistance for the control and prevention of Avian influenza"

1. *Les frais d'abattage, de dénaturation d'enfouissement, de transport, de mise en quarantaine ainsi que tous les autres frais auxquels peut donner lieu l'exécution de mesures sanitaires sont à la charge du propriétaire.*
2. *En cas de refus des propriétaires et conducteurs intéressés d'assurer les obligations qui leur incombent, il y est pourvu d'office, mais à leurs frais.*

Le responsable des services vétérinaires chargé de la visite veille à l'exécution des mesures prescrites et en cas de besoin peut requérir le concours des autorités administratives et du maintien de l'ordre. Les mêmes manquements sont notés dans la Loi N° 2000 / 017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire :

Article 14 : Les conditions de traitement, d'immunisation, de destruction d'animaux malades ou suspectés de l'être sont déterminées par arrêté du Ministre chargé des services vétérinaires.

Article 16 : Dans le cas d'une valorisation industrielle des saisies (industriels de transformation), les modalités de couverture des frais inhérents à la manutention des produits avariés ou à la désinfection des lieux de stockage, et de l'utilisation du produit de leur vente sont fixés par voie réglementaire.

Article 17 : Les conditions dans lesquelles les propriétaires d'animaux contaminés ou suspectés de l'être peuvent être astreints au respect des mesures propres à prévenir ou à combattre la maladie sont fixées par voie réglementaire.

Les modalités d'application du Décret N° 2001 / 955 / PM du 01 novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des données alimentaires d'origine animale et halieutique ne sont pas fixées. Les répercussions sont considérables en cas de grande épizootie. Les 40 docteurs installés en clientèle privée en peuvent être mobilisés.

La Loi des Finances n'exonère pas de la TVA les matériels et les équipements de la filière avicole (contrairement aux petits matériels de pêche, les semences, les engrais et les matériels agricoles, leurs intrants, ainsi que les pièces détachées destinées aux usines de fabrication de ces engins et matériels).

Divers autres taxes frappent sévèrement la filière avicole :

- Taxe d'exploitation d'usines (usines de fabrication d'aliments de bétail) : 0,1% de la valeur de la production payable mensuellement ;
- Taxe d'inspection sanitaire vétérinaire à la production : 10F CFA/tête ;
- Taxe d'ISV sur le commerce local : 5 F CFA/tête pour les poulets et poules réformées ; 1 F CFA/tête pour les poussins et 0,5 F CFA par œuf ;
- Taxe d'ISV sur le commerce international : 2 F CFA/tête pour les poussins d'un jour et 2 F CFA par unité pour les œufs de consommation et les œufs fécondés.

Les règles de l'OMC posent un problème à la filière avicole nationale. Les poulets importés qui arrivent à Douala à 650 FCFA le Kg (Prix CAF) seraient subventionnés. La concurrence déloyale observée sur les marchés avant les diverses taxations sur les importations handicapait considérablement la production locale.

Le gouvernement s'est toujours basé sur son adhésion à l'OMC pour ne pas les interdire complètement.

II.4 Programme d'assistance en aviculture

Il n'existe au Cameroun aucun programme d'assistance à la filière avicole nationale. Le Ministère a élaboré en 2004 un projet intitulé « Programme de Développement de la Filière Avicole », ce projet qui était soumis au financement PPTE n'avait pas été validé par son Comité Consultatif en raison des insuffisances relevées par les experts des groupes thématiques de cette instance. Le document est entrain d'être revu dans le sens souhaité en vue de le soumettre à nouveau au dit Comité Consultatif. L'élaboration du Plan Directeur National de l'Aviculture que le MINEPIA s'est toujours proposé de mettre sur pied n'a jamais démarré par manque de moyens financiers pour mener les études nécessaires. Une fiche de projet à cet effet vient d'être élaborée. Nous recherchons en ce moment un financement pour l'étude. Toutefois, plusieurs projets de développement intègrent la composante « Amélioration et renforcement des capacités des petits éleveurs de volailles ». Par ailleurs deux programmes de la FAO¹⁷ ont appuyé le petit élevage avicole dans leur mise en œuvre entre 2002 et 2005.

Tableau n°22 : Programmes d'assistance

Projet	Montant financier (milliards)	Organisme de financement
SOWEDA ¹	20 + 20	B.A.D
MIDENO ²	03 + 16	B.A.D
PAPT ³	08	U.E
PNVRA ⁴		

1 South West Development Authority

2 Mission de Développement du Nord-Ouest

3 Programme d'Aménagement de la Plaine Tikar

4 Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole

Toujours dans les programmes d'assistances, il faudrait ajouter :

- PSSA : Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (Financement BAD)
- TCP Composante Diversification (Petit élevage et pisciculture) : Projet de Coopération technique financé par la FAO
- PADC : Projet d'appui au Développement communautaire mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

¹⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture

Projet OSRO/GLO/504/MUL "Emergency assistance for the control and prevention of Avian influenza"

II.5 Plates-formes institutionnelles

Le Comité de Compétitivité conjointement avec le Ministère des Finances et du Budget ont organisé le 24 août 2004 à Yaoundé un atelier de concertation sur le thème : **la filière avicole face aux défis de la compétitivité, de la croissance et de lutte contre la pauvreté**. Les principales doléances exprimées par le SIFAC étaient les suivantes :

II.5.1. Exonération de la TVA sur les matières et équipements de la filière avicole

- **Article 4/8c (nouveau) de la Loi de Finances n° 2000/08 du 30 juin 2000 de la République du Cameroun :**

« Nous suggérons » que figure clairement dans la loi ce qui suit :

Les petits matériels de pêche, les matériels et équipements d'élevage, les semences, les engrais et les matériels agricoles, leurs intrants ainsi que les pièces détachées destinées aux usines de fabrication de ces engins.

- **Annexe 1 de la Loi de Finances n° 2000/08 du 30 juin 2000 de la République du Cameroun portant liste des biens de première nécessité exonérés de la TVA :**

« Nous suggérons » que les rubriques suivantes soient codifiées :

Les équipements pour provenderies, équipements pour couvoirs, équipements pour calibreuses, équipements pour abattoirs volailles, équipements pour fabrication d'alvéoles, alvéoles pour œufs, matériels d'alimentation pour animaux, matériels d'abreuvement pour animaux, matériels de contention : caisses à œufs, caisses à poussins, caisses à poulets, éleveuses pour animaux.

- **Taxe d'exploitation usines :**

« Notre suggestion » :

Que le terme « bétail » qui figure dans le texte soit plus explicite,

Que cette taxe soit imposée exclusivement aux personnes qui commercialisent l'aliment au cas où le secteur avicole s'avèrerait concerné,

- **Taxe d'inspection sanitaire à la production (abattage volailles) :**

« Notre suggestion » :

Que cette taxe soit fixée à 1 FCFA par tête

- **Taxe d'inspection sanitaire vétérinaire sur le commerce local (volailles) :**

« Notre suggestion » :

Que cette taxe soit à 1 FCFA par tête pour les poulets de chair et de réforme, 0,2 FCFA par tête pour les poussins et 0,1 FCFA par œuf de consommation.

- **Taxe d'inspection sanitaire sur le commerce international :**

« Notre suggestion » :

Projet OSRO/GLO/504/MUL "Emergency assistance for the control and prevention of Avian influenza"

Que cette taxe soit revue à la baisse et présentée de la manière suivante dans le texte de loi :

-œufs de table : 0,1 FCFA par unité

-poussins en coquille : 0,1 FCFA par unité

-poussins d'un jour : 0,5 FCFA par tête

« Autre suggestion » découlant de la contribution directe du SIFAC

Qu'il soit crée une Caisse de Développement de l'Aviculture au Cameroun.

Par ailleurs une concertation MINEPIA –SIFAC a eu lieu en septembre 2004, pendant que le SIFAC exigeait l'arrêt total des importations le MINEPIA s'est engagé a n'autoriser que 2500 tonnes jusqu'au 31 décembre.

CHAPITRE III. MESURES AD HOC ET IMPACT DE LA GRIPPE AVIAIRE SUR LA FILIERE

III.1 Statut du pays

Le virus H5N1 responsable de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène est présent au Cameroun. En effet, le 21 février 2006, le chef d'unité du réseau PACE (Programme Panafricain pour le Contrôle des Epizooties financé par l'Union européenne) est informé de cas de mortalités de canards d'élevage dans 3 maisons toutes situées dans le quartier de Doualaré, à la périphérie de la ville de Maroua, capitale de la province de l'Extrême Nord du pays. En fait, la maladie a commencé simultanément sur les canards des 3 maisons le 19 février avec les signes cliniques dont le tableau était le même : troubles nerveux (torticolis), digestifs (diarrhée verdâtre) et locomoteurs (boiterie). Deux jours plus tard et lors du passage du même chef d'unité du réseau PACE, le bilan était de 43 malades et 36 mortalités. Des prélèvements trachéaux, cloacaux et sanguins ont été effectués sur les 7 canards survivants par les responsables du Laboratoire National Vétérinaire de Garoua (LANAVET) appelés pour la circonstance ; ces survivants ont été par la suite sacrifiés. Ce laboratoire n'étant pas en mesure de poser le diagnostic de confirmation, fait parvenir les prélèvements à l'antenne du Centre Pasteur du Cameroun à Garoua, qui à son tour les expédie au Centre Pasteur de Yaoundé. Ce dernier diagnostique le virus A sous-type H5 puis envoie une partie des prélèvements à l'Institut Pasteur de Paris pour confirmation de ce résultat et identification du sous-type N1.

Le bilan de cette attaque est consigné dans le tableau ci-après.

Tableau n°23 : Bilan de l'attaque

Maison de	Effectif	Nombre de malades	Nombre de morts
Mr Gegewe	18	18	15
Mr David Tchan	14	14	11
Mr Haman Tomo	11	11	10
<i>Total</i>	43	43	36

Au cours de la même période, le Consul de France à Garoua dans la province du Nord, qui se livrait à une partie de chasse à Malapé, village situé à la Frontière nigériane signale aux services vétérinaires, a constaté des mortalités de canards sauvages dont les cadavres étaient consommés par les populations. Il tire sur l'un des oiseaux pour le mettre à la disposition du LANAVET pour diagnostic. Le laboratoire de Padoue confirme effectivement la présence du virus H5N1.

III-2. Mesures prises après l'introduction de la maladie

III.2.1 Mesures institutionnelles et réglementaires

Sous les auspices du Comité Interministériel ad hoc de prévention et de lutte contre la grippe aviaire, le « plan de mise en œuvre des activités du secteur santé dans la lutte contre la grippe aviaire » et le

« plan sectoriel d'urgence de prévention contre l'épizootie de grippe aviaire » sont intégrés et il en est sorti un plan d'action unique.

Un certain nombre de mesures réglementaires sont prises :

1. Arrêté conjoint N° 006/MINEPIA/MINSANTE du 15 mars 2006 ajoutant la grippe aviaire à la nomenclature des maladies du bétail réputées légalement contagieuses et à déclaration obligatoire ;
2. Arrêté N° 0007/MINEPIA du 16 mars 2006 portant déclaration de l'infection à l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (Grippe Aviaire) dans la Province de l'Extrême-Nord ;
3. Décision N° 0028/MINEPIA du 16 mars 2006 portant suspension de l'importation de certaines espèces sensibles à l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (Grippe Aviaire) et de certains types de matériel d'élevage ;
4. Décision N° 0029/MINEPIA du 17 mars 2006 portant création des barrières de contrôles sanitaires dans certaines Provinces.
 - a. Extrême Nord : 01
 - b. Nord : 03
 - c. Adamaoua : 04
 - d. Nord-Ouest : 02
 - e. Est : 01
 - f. Centre : 01
 - g. Sud-Ouest : 01

III.2.2 Plan d'urgence de prévention et de lutte contre la grippe aviaire

Dès l'annonce des flambées épizootiques en Asie, en Europe Centrale et de l'Est, le Gouvernement a élaboré, sous l'égide des Ministères de la Santé Publique et de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales un projet dit « Plan Stratégique de lutte contre l'épidémie de la grippe humaine de souche aviaire ».

Par la suite, les stratégies de mise en oeuvre dudit plan, élaboré par les deux départements ministériels chacun en ce qui le concerne (celui du MINEPIA est intitulé Plan Sectoriel d'Urgence de la Prévention Contre l'Épizootie de Grippe aviaire) ont été fusionnées et il existe actuellement un document unique et intégré.

Les grandes lignes de ce plan d'urgence sont les suivantes :

- Communication ;
- Surveillance épidémiologique renforcée ;
- Contrôle des mouvements de la volaille et surveillance des marchés ;
- Diagnostic de laboratoire renforcé ;
- Mise en place rapide d'une quarantaine effective des zones infectées ou suspectées ;
- Abattage sanitaire des élevages infectés ou suspects ;

Projet OSRO/GLO/504/MUL "Emergency assistance for the control and prevention of Avian influenza"

FAO -YAOUNDE

- Elimination des carcasses et désinfection ;
- Indemnisation des éleveurs ;
- Vaccination de la volaille ;
- Renforcement de la biosécurité dans les élevages ;
- Prise en charge médicale des risques de grippe aviaire chez l'homme ;
- Coordination de la prévention et de la lutte par le Comité interministériel ;
- Assistance Technique court terme pour missions spécifiques destinés à améliorer la connaissance de la maladie dans le pays.

Pour ce qui est de la coordination le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, il a créé le 17 février 2006, un Comité Interministériel ad hoc de prévention et de lutte contre la grippe aviaire.

Présidé par lui-même, ce Comité comprend les membres ci-après :

- Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- Le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
- Le Ministre de la Santé Publique ;
- Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Le Ministre du Commerce ;
- Le Ministre de la Communication ;
- Le Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Le Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé de la Gendarmerie.

Ce comité a ses représentations au niveau des provinces. De même, des brigades d'interventions ont été créées aux niveaux national, provincial et départemental.

III.2.3 Mesures opérationnelles envisagées

- La communication ;
- la surveillance (oiseux d'élevage et oiseaux sauvages) ;
- La formation du personnel de terrain ;
- La mise à la disposition des services vétérinaires des équipements de protection individuelle et de prélèvements ;
- Le renforcement des capacités de laboratoires de diagnostics (Lanavet et Centre Pasteur du Cameroun)
- Le renforcement de la surveillance des zones à risques.

III.2.4 Impact de la grippe aviaire sur la filière avicole

Le premier constat sur la réponse des consommateurs est la désertion des marchés de volailles, où les prix ont drastiquement baissé atteignant pour la plupart l'ordre de 50% tant pour les volailles que pour les œufs comme en témoignent les chiffres suivants (Tableau n° 24 et 25).

L'avènement de la grippe aviaire a significativement modifié cette grille (tableau n°14) ci-après.

Tableau n° 24 : Analyse des prix des produits avicoles depuis l'annonce de la présence de la grippe aviaire

	Prix de revient (FCFA/unité)	Prix CAF (FCFA/Kg)	Taxes et autres frais de commercialisation (FCFA/unité)	Prix de revient toutes taxes et tous frais inclus (FCFA/unité)	Prix de vente moyen (FCFA/unité)	Bilan
Poulets de chair (sur pied)	1700		185	1885	1000	-885
Œufs de table	30		5,78	35,78	25	-10,78
Poulets congelés et abats		600	40%	840	1000	160

Tableau n° 25 : Comparatif des prix de production et de vente moyen chez les producteurs

Produits	Coût de production moyen (en FCFA)	Prix de vente moyen avant le 08 février 2006 (en FCFA)	Prix de vente moyen depuis le 08 février 2006 (en FCFA)
Poulet de chair (45 jours)	1600	2000	1000
Œufs de consommation	30	40	25
Poussin d'un jour chair	225	350	350
Poussin d'un jour ponte	400	600	600

Observations : L'invariabilité des prix des poussins d'un jour s'explique par le fait que les accoueurs préfèrent les étouffer que d'en diminuer les prix.

Tableau n° 26 : Comparatif des prix de vente moyen chez les distributeurs

Produits	Coût de production moyen (en FCFA)	Prix de vente moyen avant le 08 février 2006 (en FCFA)	Prix de vente moyen depuis le 08 février 2006 (en FCFA)
Poulet de chair (45 jours)	1600	2000	1000
Œufs de consommation	30	50-75	15-20
Poussin d'un jour chair	225	-	-
Poussin d'un jour ponte	400	-	-

Cette réaction disproportionnée résulte d'une psychose elle-même liée à un certain nombre de faits aux effets conjugués.

1- Lors de l'annonce des flambées successives survenues en Asie, en Europe de l'Est et Centrale, l'absence de communication / sensibilisation local laissait libre cours aux imaginations du public. Or, pour beaucoup de Camerounais, la grippe aviaire faisait déjà penser à l'histoire de Sodome et Gomorrhe ou du Déluge telle que contées dans l'écriture Biblique, alors que l'analyse du risque potentiel d'introduction de la maladie au Cameroun faisait ressortir trois arguments qui ne laissaient aucun doute quant à une probable attaque par la panzootie :

- Le Cameroun importait toujours à cette période les poussins d'un jour, les œufs fécondés et les découpes de volaille à l'état congelé ;
- L'importation et l'exportation d'oiseaux sauvages légalement ou non, est un phénomène qui a cours ;
- D'avril à mai, des oiseaux migrateurs séjournent au Lac Tchad, colonisent la plaine d'inondation du fleuve Logone jusqu'au parc de Waza en passant par le barrage de retenue d'eau de Maga ; plusieurs autres espèces vont jusqu'au barrage de Lagdo dans la province du Nord et de Mbakaou en Adamaoua.

2- Cette perception de la maladie par les populations va s'accroître après le 08 février 2006, date de la confirmation du premier foyer au Nigeria en même temps qu'apparaissent les premiers messages de sensibilisation (cuire le poulet et les œufs à plus de 70°C).

3- La baisse drastique des prix sur les marchés après le 11 mars 2006 (Date de l'annonce officielle du premier foyer au Cameroun) renforce la distorsion. Pour le consommateur, le fait de diminuer de plus de 50% les prix des poulets et des œufs signifie qu'ils proviennent d'élevages infectés. Dans la même lancée, certains accouveurs déversent sur le marché des œufs fécondés et la présence de tâches de sang (embryogénèse) à l'intérieur conforte les consommateurs dans leur retranchement.

Plus que jamais, la viande de volaille est rare dans les gargotes et tous les circuits d'alimentation populaire, quoique pour certaines personnes en milieu rural surtout, la réaction sera différente car cette période correspond à celle où la maladie de Newcastle décime des troupeaux entiers dans les villages.

Quelle que soit la raison de la mévente des produits de l'aviculture, les pertes subies dans la filière sont alarmantes d'une manière générale. C'est ainsi qu'une évaluation conduite par l'IPAVIC du 08 février au 31 mars 2006 a donné les résultats suivants (Tableau n° 27) :

Tableau n° 27 : Evaluation des pertes du 08 février au 31 mars 2006

Produits	Quantités (1 X 1000)	Perte sur coût de production (FCFA X 1000)	Perte commerciale totale (FCFA X 1000)
Poulets de chair vendus à perte	1 680	1 080 000	1 680 000
Œufs de consommation vendus à perte	7 920	39 600	158 400
Poussins de chair détruits par étouffement	643,4	144 765	225 190
Poussins de ponte détruits par étouffement	291,45	116 580	174 870
Œufs de consommation détruits	3600	108 000	180 000
Œufs à couver détruits	7716,3	82 564,41	154 326
Œufs incubés détruits	2825,5	77 701,25	-
Total		1 649 210,414	2 568 786

Observations : Les pertes sont évaluées de deux manières :

1- Perte d'exploitation : Elle est calculée par différence entre le prix de revient ou coût de production et le prix de vente réel que les opérateurs de la filière ont été obligés d'accepter pour éviter la perte totale de leurs productions.

2- La perte commerciale : C'est la différence entre les ventes effectives réalisées après le 08 février et les mêmes ventes si elles avaient été réalisées dans les conditions normales du marché telles qu'elles prévalaient avant la grippe aviaire.

Les principales exploitations modernes de production de la filière tournent à moins de 50% de leur capacité ou ont simplement cessé leurs activités et prévoient l'arrêt total de production des poulets dans 2 mois, d'œufs dans 4 mois et de poussins d'un jour dans 6 mois, étant entendu que les importations de parentaux (œufs fécondés, poussins d'un jour) sont suspendues depuis le 09 février 2006.

Sur le plan social, le chômage technique est de règle tout au long de la chaîne de production, les entreprises dégraissent le personnel, plusieurs petits exploitants et distributeurs en aval ont fait faillite, les abatteurs se tournent les pouces ; d'une manière générale les chiffres d'affaires diminuent en même temps que s'accroît la pauvreté. En dehors de ces acteurs connus de la filière, une autre frange de la population pâtit de cette distorsion du marché de la volaille ; c'est celle vivant autour des grandes exploitations et vivant de produits déclassés (œufs fêlés, poulets avec infirmité) qu'elle acquiert à bon prix pour les utiliser aux fins de boulangerie artisanale, cafétéria et rôtisserie. D'un autre côté, les maraîchers sont privés d'une importante source d'engrais organique que représente le lisier. Les vétérinaires installés en clientèle privée dans les grands bassins de production avicole ont

Projet OSRO/GLO/504/MUL "Emergency assistance for the control and prevention of Avian influenza"

vu leurs chiffres d'affaire baisser de 90 à 95%. En outre, ils ne peuvent participer à la lutte contre la grippe aviaire dans la mesure où les arrêtés d'application du décret N° 2001 / 955 / PM du 01 novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des données alimentaires d'origine animale et halieutique ne sont pas encore signées. Dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord, plusieurs marchés permanents et périodiques ont été fermés. Et il n'y a plus d'échanges de ces produits entre le Nigeria voisin et ces deux provinces.

CONCLUSIONS

La filière avicole camerounaise est mal connue aujourd'hui. Elle a subi de profondes transformations suite à la dévaluation du Fcfa et la crise économique que le Cameroun a traversés. Faute d'évaluation ces transformations sont difficiles à quantifier pour le moment. Toutefois le secteur jouit d'un grand potentiel et sa compétitivité est certaine moyennant l'amélioration de l'environnement incitatif. Cette amélioration nécessitera au préalable une bonne connaissance de la situation actuelle. Pour ce faire une étude détaillée basée sur des résultats d'enquête sur les cheptels et les acteurs doit être menée afin de mieux expliciter les potentialités et les contraintes, définir un schéma directeur de développement et mettre en œuvre des programmes et projets structurants et de production afin que l'aviculture nationale participe efficacement à la lutte contre la pauvreté et la relance de l'économie.

BIBLIOGRAPHIE

1. Document de la stratégie sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales (Juin 2003) Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2003) ;
2. Etude du secteur National de l'aviculture au Cameroun, mai 1992 (Batimba Simplicite et Mindjié M Georges) ;
3. Etude sur l'aviculture villageoise du Burkina Faso, Juillet 1992 (Alexandre Ngatchou)
4. Etudes Socio-économiques régionales au Cameroun. Projet PNUD-OPS *CMR/98/00510* 1/99 DIRASSET - UREDS, 2000;
5. Etude du Secteur Elevage, Cameroun. CIRAD-LEMVT, 1995;
6. Ministère de l'Economie et des Finances : Annuaire Statistique du Cameroun (2003) ;
7. SOFRECO, 1998; Etude des volets Elevage et Pêche du Projet SOWEDA. Rapport d'actualisation, version finale Projet MLNEPIA I BAD ;
8. Etude sur la filière Avicole : Développement et compétitivité de la production locale (Eléments d'appréciation de la compétitivité de l'aviculture Camerounaise), Comité de compétitivité, Ministère de l'économie et des finances, (Teleu Ngandeu et Tangang Lorenzo)(Mars 2006) ;
9. Mémoire : Présentation de la situation de la filière avicole suite à la déclaration de la présence de la grippe aviaire au Cameroun (L'Interprofession Avicole du Cameroun) mars 2006 ;
10. Etude de l'Aviculture Rurale dans la province du Centre (Cameroun) ;
11. Projet de professionnalisation de l'Agriculture, INADES-FORMATION CAMEROUN (Octobre 1997)(Teleu Ngandeu)
12. L'aviculture Camerounaise : Situation Actuelle et Perspectives d'avenir Abstracts, Conseil Technique de l'élevage Yaoundé - Cameroun (1993) ;(Teleu Ngandeu)
13. Plaidoyer pour l'amélioration de l'aviculture traditionnelle (le cas de la poule domestique locale)(1994) CONTACT 9(2) 21-25(Teleu Ngandeu) ;
14. Etude sur l'amélioration de l'efficacité de la commercialisation et de la compétitivité des filières de produits : Analyse de la filière Avicole, Mission d'appui FAO/CP, Revue du Secteur Rural (mars 2002)(Teleu Ngandeu)
15. Rapport d'exécution du projet FAO TCP/CMR/2903 « Appui à la composante Diversification du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire du Cameroun » Juin 2005

ANNEXE

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA FILIERE AVICOLE

Plusieurs textes (législatifs et réglementaires) régissent les activités d'élevage au Cameroun :

- Loi N° 006 du 16 avril 2001 portant nomenclature et règlement zoosanitaire des maladies du bétail réputées légalement contagieuses et à déclaration obligatoire ;
- Loi N° 2000 / 017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.
- Loi N° 2000 /018 du 19 décembre 2000 portant réglementation de la Pharmacie Vétérinaire
- Décret N° 86 / 711 du 14 juin 1986 fixant les modalités de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire
- Décret N° 75 / 527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des Etablissements d'Exploitation en Matière d'Elevage et des Industries Animales
- Décret N° 76 / 420 du 14 septembre 1976 portant réglementation de l'Elevage, de la Circulation et de l'Exploitation du Bétail
- Décret N° 86 / 755 du 24 juin 1986 modifiant le décret N° 76 / 420 du 14 septembre 1976 portant réglementation de l'Elevage, de la Circulation et de l'Exploitation du Bétail
- Décret N° 2001 / 955 / PM du 01 novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des données alimentaires d'origine animale et halieutique.